



## LIVRE 3

# PLAN D'ACTION DU PCAET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE GAILLAC GRAULHET

Version modifiée suite aux avis et consultations réalisées - parue en aout 2022

AREC Occitanie | Agence régionale Énergie Climat  
55 avenue Louis Bréguet  
CS24020 | 31028 Toulouse cedex

Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet  
Técou BP 80133 | 81604 Gaillac Cedex  
Réfèrent technique :  
GALAND Amélie

Avec le soutien technique



## TABLE DES MATIÈRES

<b>I. PRÉAMBULE AU PLAN D' ACTIONS.....</b>	<b>3</b>
1. <i>Des collectivités chefs d' orchestre de la transition énergétique.....</i>	3
2. <i>Ce que dit le décret (Article 1er - III).....</i>	3
3. <i>Des plans d' actions co-construits et co-portés.....</i>	3
4. <i>Un plan d' actions partenarial et évolutif.....</i>	5
5. <i>Un plan de 36 actions ambitieuses et pragmatiques.....</i>	5
6. <i>Un plan d' actions ayant peu d' impacts environnementaux.....</i>	7
7. <i>Un plan d' action avec des moyens humains et financiers.....</i>	8
8. <i>Guide de lecture des fiches- actions.....</i>	9
<b>II. PRÉSENTATION DES FICHES ACTIONS .....</b>	<b>10</b>
<b>AXE 1. PROMOUVOIR LA SOBRIÉTÉ ET AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE DES BÂTIMENTS</b>	
.....	<b>10</b>
➤ 1.1 Améliorer la qualité et la performance de l' habitat privé et social.....	10
➤ 1.2. Rénover le parc de bâtiments anciens publics et d' activités et les équipements.....	15
➤ 1.3. Intégrer les enjeux énergie/bâtiment dans les documents d' urbanisme.....	21
<b>AXE 2. DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES .....</b>	<b>26</b>
➤ 2.1. Améliorer la connaissance du potentiel d' énergie renouvelable, diversifier et structurer les modèles de développement.....	26
➤ 2.2. Développer des projets de production d' énergie solaire.....	30
➤ 2.3. Valoriser le potentiel biomasse du territoire ( biogaz, bois).....	32
<b>AXE 3. PRÉSERVER ET VALORISER LES ESPACES ET LES RESSOURCES POUR LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS....</b>	<b>42</b>
➤ 3.1. Intégrer les notions de vulnérabilité et d' adaptation au changement climatique dans l' aménagement et les activités du territoire.....	42
➤ 3.2. Préserver les écosystèmes naturels et les continuités écologiques.....	46
➤ 3.3. Poursuivre la transition agricole du territoire.....	50
➤ 3.4. Développer l' économie circulaire.....	51
<b>AXE 4. DÉVELOPPER LA MOBILITÉ DURABLE .....</b>	<b>59</b>
➤ 4.1. Développer les infrastructures et une offre alternative à la mobilité.....	59
➤ 4.2. Favoriser les nouvelles pratiques de mobilités partagées.....	64
➤ 4.3. Développer la culture de la mobilité durable sur le territoire.....	68
➤ 4.4. Favoriser l' utilisation de véhicules moins polluants.....	75
<b>AXE 5. COORDONNER ET MOBILISER LES FORCES DU TERRITOIRE ET LES PARTENAIRES SOCIO-ÉCONOMIQUES ....</b>	<b>77</b>
➤ 5.1 : Informer et sensibiliser les habitants.....	77
➤ 5.2 : Sensibiliser et engager les acteurs économiques.....	79
➤ 5.3: Animer et suivre le PCAET.....	83

## I. Préambule au plan d'actions

### 1. Des collectivités chefs d'orchestre de la transition énergétique

Avec la loi Notre, les collectivités deviennent les chefs d'orchestre de la transition énergétique. Effectivement, elles sont à la fois consommatrices, productrices d'énergie, aménageuses et incitatrices. Pour engager cette transition, les communes membres ainsi que la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet ne vont pas porter seules toutes les actions du plan climat. Il y a une dynamique qui a été instaurée entre les acteurs locaux afin de pouvoir **travailler ensemble à la mise en œuvre des actions** souvent innovantes mais aussi consolidées par une approche pragmatique. La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a bien un rôle majeur d'impulsion d'initiatives locales tout au long de la démarche du PCAET afin d'organiser sur leur territoire les actions pour l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du PCAET (voir Rapport Stratégie du PCAET).

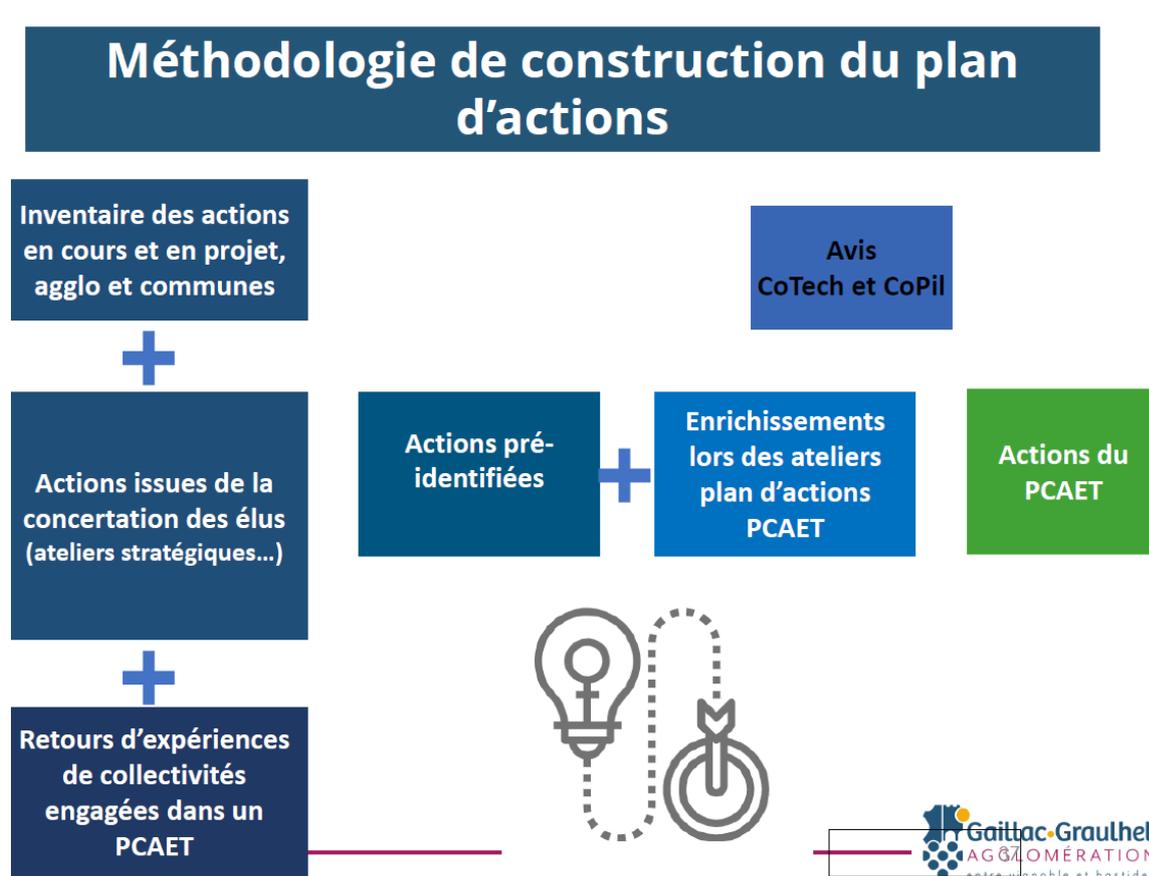
### 2. Ce que dit le décret (Article 1er - III)

« ... Le programme d'actions porte sur les secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R. 229-52. Il définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés. Il identifie des projets fédérateurs, en particulier ceux qui pourraient l'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive pour la croissance verte, tel que défini à l'article L.100-2 du code de l'énergie. Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées. Lorsque la collectivité ou l'établissement public exerce les compétences mentionnées à l'article L2224-37 du code général des collectivités territoriales, le volet relatif aux transports détaille les actions dédiées au développement de **la mobilité sobre, décarbonée et faiblement émettrice de polluants atmosphériques**, précise le calendrier prévisionnel de déploiement des infrastructures correspondantes, notamment les infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et de recharge en hydrogène ou en bio-gaz pour les véhicules utilisant ces motorisations, et identifie les acteurs susceptibles de mener l'ensemble de ces actions. Lorsque la collectivité ou l'établissement public exerce la compétence en matière d'éclairage mentionnée à l'article L.2212-2 du même code, le volet du programme d'actions relatif au secteur tertiaire détaille les actions dédiées à la maîtrise de la consommation énergétique de **l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses**. Lorsque tout ou partie du territoire faisant l'objet du plan climat-air-énergie territorial est couvert par le plan prévu à l'article L.222-4, le programme d'actions doit permettre, au regard des normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L.221-1, de prévenir ou de réduire les émissions de polluants atmosphériques. »

### 3. Des plans d'actions co-construits et co-portés

Le plan d'actions du PCAET est issu de la concertation territoriale (présenté à la fin du document de la stratégie territoriale).

FIGURE 1 : APPROCHE ITÉRATIVE DU PLAN D' ACTIONS



La construction du plan d'action a été réalisée sur la base des ateliers thématiques (voir livre de la concertation), a été retravaillé avec les élus de l'agglomération pour prioriser les actions selon 3 critères spécifiques qui leur ont été proposés (couts, visibilité, structurante..) à savoir :

- la rapidité de l'action
- les co-bénéfices
- l'action structurante : contribution aux objectifs

En sous-groupe, chacun a donné une note à l'action ce qui a permis de prioriser le plan d'action sur les années à venir.

Hiérarchiser c'est identifier, en fonction des objectifs et des contraintes de votre collectivité, par où commencer pour mettre en œuvre votre PCAET en disposant pour 6 ans :

- D'un programme d'actions immédiates (2022 2023) qui comprendra les actions pouvant être engagées rapidement soit par la collectivité seule, soit de concert avec ses partenaires --, dont la faisabilité a été établie et l'inscription budgétaire réalisée ;
- D'un second programme d'actions à 3 ans, qui reposera sur une réflexion prospective à plus long terme, qui tracera la trajectoire du territoire vers les objectifs pour 2050, et dont la mise en oeuvre pourra nécessiter de nouveaux moyens, des études lourdes et des partenariats supplémentaires.
- D'un troisième programme d'actions à 6 ans , qui reposera sur une réflexion prospective à plus long terme, qui tracera la trajectoire du territoire vers les objectifs et dont la mise

en œuvre pourra nécessiter de nouveaux moyens, des études lourdes et des partenariats supplémentaires.

Les collectivités soumises à PCAET sont responsables de la mise en œuvre et du suivi des actions délibérées dans le cadre de ce plan. Les conditions du suivi et de l'évaluation sont précisées dans le livre de la concertation.

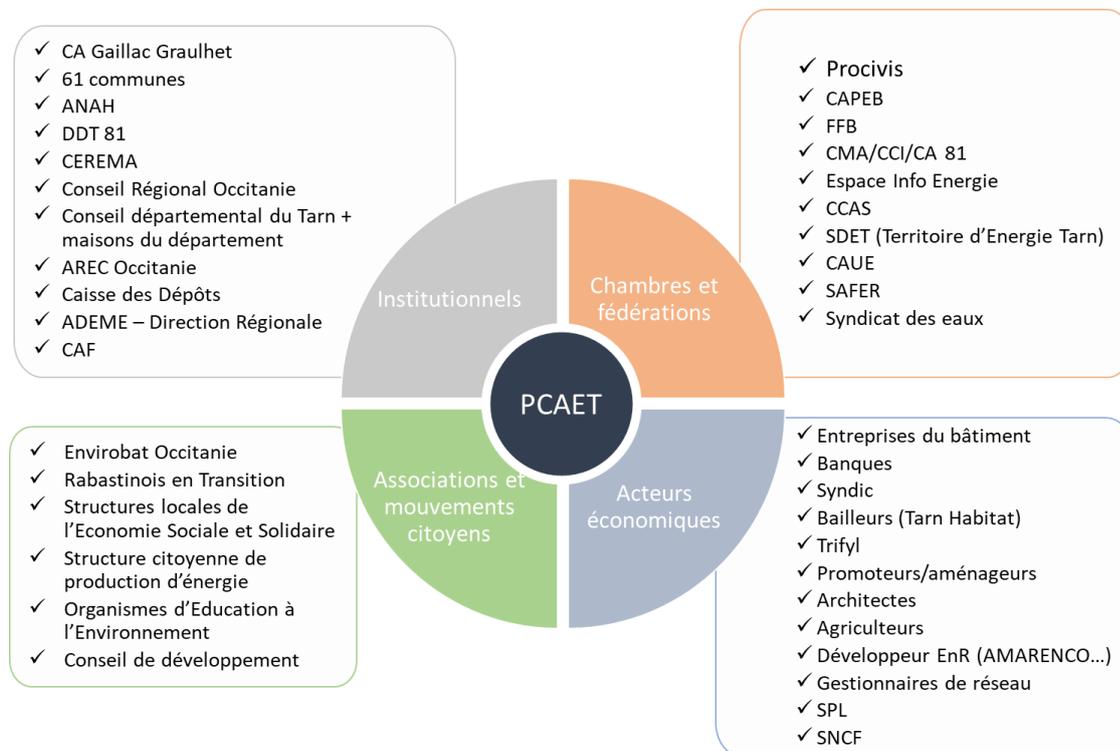
#### 4. Un plan d'actions partenarial et évolutif



Bien que le plan d'actions soit écrit pour les 6 prochaines années, il est modifiable et ajustable au fil de l'eau. Les acteurs locaux du territoire et les services de la collectivité seront mobilisés pour enrichir le volet des actions les concernant.

Cette contribution itérative pourra se faire par notamment le comité de suivi et d'évaluation du PCAET qui sera mis en place dès 2023.

La liste des partenaires est la suivante :



#### 5. Un plan de 36 actions ambitieuses et pragmatiques

Le plan d'actions est organisé autour de la stratégie du PCAET, c'est-à-dire de 5 orientations stratégiques et de 16 axes opérationnels.

Il est à noter que les collectivités n'ont pas souhaité prioriser les axes stratégiques ainsi que les axes opérationnels, ceux-ci ayant vocation à être atteint de concert afin de répondre aux enjeux climatiques, mais aussi environnementaux et sociétaux.

## 5 grandes orientations et 36 actions



Les orientations stratégiques sont déclinées en axes opérationnels comme suit :

1. Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments
  - 1.1. Améliorer la qualité et la performance de l'habitat privé et social
  - 1.2. Rénover le parc de bâtiments anciens publics et d'activités et les équipements
  - 1.3. Intégrer les enjeux énergie/bâtiment dans les documents d'urbanisme
2. Développer Les énergies renouvelables
  - 2.1. Améliorer la connaissance du potentiel d'énergie renouvelable, diversifier et structurer les modèles de développement
  - 2.2. Développer des projets de production d'énergie solaire
  - 2.3. Valoriser le potentiel biomasse du territoire (biogaz, bois)
3. Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants
  - 3.1. Intégrer les notions de vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique dans l'aménagement et les activités du territoire
  - 3.2. Préserver les écosystèmes naturels et les continuités écologiques
  - 3.3. Poursuivre la transition agricole du territoire
  - 3.4. Développer l'économie circulaire
4. Développer la mobilité durable

- 4.1. Développer les infrastructures et une offre alternative à la mobilité
- 4.2. Favoriser les nouvelles pratiques de mobilités partagées
- 4.3. Réduire la mobilité professionnelle
- 4.4. Favoriser l'utilisation de véhicules moins polluants
- 5. Coordonner et Mobiliser les forces du territoire et les partenaires socio-économiques
  - 5.1 : Informer et sensibiliser les habitants
  - 5.2 : Sensibiliser et engager les acteurs économiques
  - 5.3: Animer et suivre le PCAET

## 6. Un plan d'actions ayant peu d'impacts environnementaux

Le PCAET est confronté aux différents enjeux environnementaux (cités ci-avant) afin d'identifier les incidences potentielles, positives ou négatives, selon différents critères :

- Les actions ont-elles des incidences positives, négatives (ou ne sont pas concernées) sur l'environnement et la santé humaine, ou présentent-elles des points de vigilance ?
- Ces incidences sont-elles directes ou indirectes sur l'environnement ou la santé humaine ?
- Les incidences identifiées concernent-elles l'ensemble du territoire ou des sites localisés ou bien vont-elles se faire sentir au-delà du territoire ?
- Les incidences vont-elles être permanentes ou bien temporaires ?

De manière générale, le programme d'actions du PCAET de la CA de Gaillac Graulhet présente une incidence globalement positive sur la majorité des composantes environnementales du territoire, avec un impact particulièrement fort sur les enjeux directement en lien avec les objectifs attendus du PCAET que sont la maîtrise de l'énergie, la qualité de l'air, les émissions de GES et la séquestration carbone. En revanche, les composantes sols, sous-sols et matériaux, risques et patrimoine paysagers sont impactées négativement, voire très négativement (sols : -33) par le programme d'actions du PCAET. Des mesures ERC doivent être prises pour atténuer ces incidences négatives.

En outre, la synthèse montre également une appréhension moins marquée du PCAET autour des enjeux d'adaptation aux effets du changement climatique qui devraient pourtant être un sujet majeur de ce plan, notamment au regard des vulnérabilités territoriales identifiées dans l'État Initial de l'Environnement.

Dimensions environnementales	Axe 1.1	Axe 1.2	Axe 1.3	Axe 2.1	Axe 2.2	Axe 2.3	Axe 3.1	Axe 3.2	Axe 3.3	Axe 3.4	Axe 4.1	Axe 4.2	Axe 4.3	Axe 5.1	Axe 5.2	Axe 5.3	TOTAL

Biodiversité et zonages environnementaux		6				-3	7	7		-4		-10						3
Continuités écologiques		6						6				4						16
Eau et milieux aquatiques						-3	8	4		-8								1
Sols, sous-sols et matériaux		-5		-3	-3	-3		3		-4	-6	-12						-33
Déchets		-5		-3	-3	-3				5				6				-3
Qualité de l'air		10		6	6	-3			5		5	7	6	5				47
Nuisances						-3			5		4	5	5	5				21
Risques industriels						-3												-3
Patrimoines paysagers						-3		3		-4								-4
Patrimoines bâtis et architecturaux	6	10		-3	-3	-3												7
Besoins et sources d'énergie	18	14		7	7	18	5		5	-3	4	7	5	6				93
Émissions de GES et séquestration carbone	18	14		6	1	18	5	3	5		4	7	5	6				92
Climat : atténuation et adaptation							6		6	5	5	6	5	6				39
<b>Synthèse</b>	<b>42</b>	<b>50</b>		<b>10</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>31</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>-13</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>26</b>	<b>34</b>				<b>276</b>

## 7. Un plan d'action avec des moyens humains et financiers

L'agglomération de Gaillac-Graulhet a porté un engagement fort dans le cadre de la construction de la démarche du PCAET, que ce soit dans la cadre de la mobilisation interne (**1 ETP dédié**) mais aussi de la sous-traitance mobilisée via l'AREC Occitanie.

Une fois le PCAET délibéré, l'agglomération s'est engagée à maintenir les moyens humains nécessaires au suivi, à l'évaluation et à l'animation du PCAET en maintenant **1 ETP sur le sujet du PCAET**.

## 8. Guide de lecture des fiches-actions

Gaillac Graulhet Agglomération					
Orientation Axe	1. Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments 1.1. Améliorer la qualité et la performance de l'habitat privé et social				
Numéro de l'action	<b>1</b> Accompagner la rénovation énergétique des logements privés - Massification et rénovation performante				
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Diagnostic énergie-climat</th> <th>Objectifs stratégiques</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <p>Une dynamique de rénovation engagée depuis de nombreuses années :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Période 2011-2016: 4 OPAH sur le territoire (3 OPAH DC + 1 OPAH RU)</li> <li>Rénovation Énergétique = 641 Propriétaires Occupants + 145 logts localifs</li> <li>- Période 2016-2020 : RENOVAM = 633 projets de travaux validés (réalisés ou en cours)</li> <li>Des performances énergétiques réellement améliorées, mais de réels blocages pour aboutir à des rénovations performantes (niveau BBC rénovation = 5,5 % des projets suivis par RENOVAM).</li> </ul> </td> <td> <p>Réduire les consommations énergétiques dans le secteur résidentiel</p> </td> </tr> </tbody> </table>	Diagnostic énergie-climat	Objectifs stratégiques	<p>Une dynamique de rénovation engagée depuis de nombreuses années :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Période 2011-2016: 4 OPAH sur le territoire (3 OPAH DC + 1 OPAH RU)</li> <li>Rénovation Énergétique = 641 Propriétaires Occupants + 145 logts localifs</li> <li>- Période 2016-2020 : RENOVAM = 633 projets de travaux validés (réalisés ou en cours)</li> <li>Des performances énergétiques réellement améliorées, mais de réels blocages pour aboutir à des rénovations performantes (niveau BBC rénovation = 5,5 % des projets suivis par RENOVAM).</li> </ul>	<p>Réduire les consommations énergétiques dans le secteur résidentiel</p>
Diagnostic énergie-climat	Objectifs stratégiques				
<p>Une dynamique de rénovation engagée depuis de nombreuses années :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Période 2011-2016: 4 OPAH sur le territoire (3 OPAH DC + 1 OPAH RU)</li> <li>Rénovation Énergétique = 641 Propriétaires Occupants + 145 logts localifs</li> <li>- Période 2016-2020 : RENOVAM = 633 projets de travaux validés (réalisés ou en cours)</li> <li>Des performances énergétiques réellement améliorées, mais de réels blocages pour aboutir à des rénovations performantes (niveau BBC rénovation = 5,5 % des projets suivis par RENOVAM).</li> </ul>	<p>Réduire les consommations énergétiques dans le secteur résidentiel</p>				
Description de l'action	<p>1.1 Poursuivre et amplifier l'accompagnement des propriétaires dans leurs travaux de rénovation énergétique en logement individuel ou collectif ; Accompagner le dispositif régional décliné sur le département (Iam Renov Occitanie) par la mise en place d'actions de communication et de sensibilisation sur la communauté d'agglomération pour conserver la dynamique de Renovam, et initier jusqu'à la mise en place de l'OPAH</p> <p>1.2 Mettre en place une Opération programmée d'amélioration de l'Habitat communautaire, déclinée en OPAH de Renouvellement Urbain et OPAH de Droit Commun, sur l'ensemble du territoire. Prendre en compte un volet énergie dans les études pré-opérationnelles d'OPAH à partir de 2022 puis dans le dispositif opérationnel.</p> <p>1.3 Intégrer progressivement le repérage des copropriétés fragiles, et parmi celles-ci, les copropriétés ayant une faible performance énergétique.</p>				
Pilotage de l'action	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Pilote interne</th> <th>Partenaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>GGA : Service Habitat</td> <td>Anah, AREC Occitanie, Département.</td> </tr> </tbody> </table>	Pilote interne	Partenaires	GGA : Service Habitat	Anah, AREC Occitanie, Département.
Pilote interne	Partenaires				
GGA : Service Habitat	Anah, AREC Occitanie, Département.				
Budget et Financement (aides, dispositifs...)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Coût</th> <th>Type de financement visé</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <p>1.1 : €€ (2020 : budget impressions, aménagement, distribution + mise à disposition du) ETP chargé de mission habitat et service communication ; 2021 et s. : convention avec le Conseil Départemental)</p> <p>1.2 : coût et jours agent Intégrés dans études OPAH + 1 ETP dédié OPAH au service habitat (actions 4 et 5 du PLH)</p> <p>1.3 : coût et jours agent Intégrés dans études OPAH + 2 jours agents au</p> </td> <td>ANAH (études et suivi-animation OPAH) Banque des territoires (étude OPAH RU)</td> </tr> </tbody> </table>	Coût	Type de financement visé	<p>1.1 : €€ (2020 : budget impressions, aménagement, distribution + mise à disposition du) ETP chargé de mission habitat et service communication ; 2021 et s. : convention avec le Conseil Départemental)</p> <p>1.2 : coût et jours agent Intégrés dans études OPAH + 1 ETP dédié OPAH au service habitat (actions 4 et 5 du PLH)</p> <p>1.3 : coût et jours agent Intégrés dans études OPAH + 2 jours agents au</p>	ANAH (études et suivi-animation OPAH) Banque des territoires (étude OPAH RU)
Coût	Type de financement visé				
<p>1.1 : €€ (2020 : budget impressions, aménagement, distribution + mise à disposition du) ETP chargé de mission habitat et service communication ; 2021 et s. : convention avec le Conseil Départemental)</p> <p>1.2 : coût et jours agent Intégrés dans études OPAH + 1 ETP dédié OPAH au service habitat (actions 4 et 5 du PLH)</p> <p>1.3 : coût et jours agent Intégrés dans études OPAH + 2 jours agents au</p>	ANAH (études et suivi-animation OPAH) Banque des territoires (étude OPAH RU)				
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Impacts Environnementaux</th> <th>Mesures ERC envisagées</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Test1</td> <td>Test2</td> </tr> </tbody> </table>	Impacts Environnementaux	Mesures ERC envisagées	Test1	Test2
Impacts Environnementaux	Mesures ERC envisagées				
Test1	Test2				
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Calendrier</th> <th>Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2022-2023</td> <td>1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)</td> </tr> </tbody> </table>	Calendrier	Niveau de difficulté globale de mise en œuvre	2022-2023	1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)
Calendrier	Niveau de difficulté globale de mise en œuvre				
2022-2023	1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)				
Indicateur(s)	<p>Nb de ménages accompagnés Nb de ménages accompagnés jusqu'aux travaux Nombre de rénovation par niveau de performance (moyen, performant, très performant, BBC)</p>				

Numéro de l'orientation  
Numéro de l'axe  
Numéro de l'action

Les étapes structurantes de l'action

Sous forme d'indicateur, il permet de différencier les actions à coûts nuls, faible (€), moyen (€€) et important (€€€).

Les impacts environnementaux et les mesures ERC

Les indicateurs de suivis sont regroupés dans un tableau de bord et de suivi des actions du PCAET.

Les détails sur les impact environnementaux sont disponibles dans le livrable spécifique à l'évaluation stratégique et environnementale.

## II. Présentation des fiches actions

Axe 1. Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments

### ➔ 1.1 Améliorer la qualité et la performance de l'habitat privé et social

Porteur de l'action

Gaillac Graulhet Agglomération



Orientation **1. Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments**

Axe *1.1. Améliorer la qualité et la performance de l'habitat privé et social*

Numéro de l'action

1

**Accompagner la rénovation énergétique des logements privés - Massification et rénovation performante**

Diagnostic énergie-climat

Objectifs stratégiques

Une dynamique de rénovation engagée depuis de nombreuses années :  
- Période 2011-2016, 4 OPAH sur le territoire (3 OPAH DC + 1 OPAH RU) Rénovation Energétique = 641 Propriétaires Occupants + 145 logts locatifs  
- Période 2016-2020 : RENOVAM = 633 projets de travaux validés (réalisés ou en cours)  
Des performances énergétiques réellement améliorées, mais de réels blocages pour aboutir à des rénovations performantes (niveau BBC rénovation = 5,5 % des projets suivis par RENOVAM).

Réduire les consommations énergétiques dans le secteur résidentiel

Description de l'action

**1.1 Poursuivre et amplifier l'accompagnement des propriétaires dans leurs travaux de rénovation énergétique en logement individuel ou collectif : Accompagner le dispositif régional décliné sur le département (Tarn Renov'Occitanie) par la mise en place d'actions de communication et de sensibilisation sur la communauté d'agglomération pour conserver la dynamique de Renovam, a minima jusqu'à la mise en place de l'OPAH**  
**1.2 Mettre en place une Opération programmée d'amélioration de l'Habitat communautaire, déclinée en OPAH de Renouvellement Urbain et OPAH de Droit Commun, sur l'ensemble du territoire. Prendre en compte un volet énergie dans les études pré-opérationnelles d'OPAH à partir de 2022 puis dans le dispositif opérationnel.**  
**1.3 Intégrer progressivement le repérage des copropriétés fragiles, et parmi celles-ci, les copropriétés ayant une faible performance énergétique.**  
**1.4 Faire connaître les dispositifs de tiers financement existants pour des rénovations performantes**  
**1.5 Promouvoir l'intégration d'éco-matériaux et le chauffage au bois (chaudière, poêle) dans les rénovations en veillant à limiter les émissions polluantes (particules fines...),**

Pilote interne

Partenaires

<b>Pilotage de l'action</b>	GGA : Service Habitat	Anah, AREC Occitanie, Département,				
<b>Budget et Financement (aides, dispositifs...)</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="306 421 1230 573">Coût</th> <th data-bbox="1230 421 1503 573">Type de financement visé</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="306 573 1230 808">           1.1 : €€ (2020 : budget impressions, affichage, distribution + mise à disposition 0,5 ETP chargé de mission habitat et service communication ; 2021 et s. : convention avec le Conseil Départemental)            1.2 : coût et jours agent intégrés dans études OPAH + 1 ETP dédié OPAH au service habitat (actions 4 et 5 du PLH)            1.3 : coût et jours agent intégrés dans observatoire habitat + 3 jours agents au service habitat (action 13 du PLH)            1.4 : coût et jours agent intégrés dans études OPAH (actions 4 et 5 du PLH)         </td> <td data-bbox="1230 573 1503 808">           ANAH (études et suivi-animation OPAH)            Banque des territoires (étude OPAH RU)         </td> </tr> </tbody> </table>		Coût	Type de financement visé	1.1 : €€ (2020 : budget impressions, affichage, distribution + mise à disposition 0,5 ETP chargé de mission habitat et service communication ; 2021 et s. : convention avec le Conseil Départemental) 1.2 : coût et jours agent intégrés dans études OPAH + 1 ETP dédié OPAH au service habitat (actions 4 et 5 du PLH) 1.3 : coût et jours agent intégrés dans observatoire habitat + 3 jours agents au service habitat (action 13 du PLH) 1.4 : coût et jours agent intégrés dans études OPAH (actions 4 et 5 du PLH)	ANAH (études et suivi-animation OPAH) Banque des territoires (étude OPAH RU)
Coût	Type de financement visé					
1.1 : €€ (2020 : budget impressions, affichage, distribution + mise à disposition 0,5 ETP chargé de mission habitat et service communication ; 2021 et s. : convention avec le Conseil Départemental) 1.2 : coût et jours agent intégrés dans études OPAH + 1 ETP dédié OPAH au service habitat (actions 4 et 5 du PLH) 1.3 : coût et jours agent intégrés dans observatoire habitat + 3 jours agents au service habitat (action 13 du PLH) 1.4 : coût et jours agent intégrés dans études OPAH (actions 4 et 5 du PLH)	ANAH (études et suivi-animation OPAH) Banque des territoires (étude OPAH RU)					
	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="306 808 620 927">Impacts Environnementaux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="306 927 620 1137">           "+: Patrimoines bâtis et architecturaux            Besoins et sources d'énergie            Émissions de GES et séquestration carbone         </td> </tr> </tbody> </table>	Impacts Environnementaux	"+: Patrimoines bâtis et architecturaux Besoins et sources d'énergie Émissions de GES et séquestration carbone	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="620 808 1503 927">Mesures ERC envisagées</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="620 927 1503 1137">           Eco-matériaux,            Confort estival,            Chantiers propres         </td> </tr> </tbody> </table>	Mesures ERC envisagées	Eco-matériaux, Confort estival, Chantiers propres
Impacts Environnementaux						
"+: Patrimoines bâtis et architecturaux Besoins et sources d'énergie Émissions de GES et séquestration carbone						
Mesures ERC envisagées						
Eco-matériaux, Confort estival, Chantiers propres						
	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="306 1137 620 1227">Calendrier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="306 1227 620 1339">           2022-2023         </td> </tr> </tbody> </table>	Calendrier	2022-2023	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="620 1137 1503 1227">Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="620 1227 1503 1339">           1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)         </td> </tr> </tbody> </table>	Niveau de difficulté globale de mise en œuvre	1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)
Calendrier						
2022-2023						
Niveau de difficulté globale de mise en œuvre						
1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)						
<b>Indicateur(s)</b>	Nb de ménages accompagnés Nb de ménages accompagnés jusqu'aux travaux Nombre de rénovation par niveau de performance (moyen, performant, très performant, BBC)					

Porteur de  
l'action

Bailleurs sociaux (Travaux)  
Gaillac Graulhet Agglomération  
(Instances de suivi)



Orientation

**1. Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments**

Axe

*1.1. Améliorer la qualité et la performance de l'habitat privé et social*

Numéro de  
l'action

**2**

**Connaitre et valoriser les opérations de rénovation énergétique des logements sociaux**

**Diagnostic énergie-climat**

**Objectifs  
stratégiques**

En 2018, 604 logements sociaux classés E-F-G (dont 84% de logements collectifs) soit 34% du parc HLM  
Une dynamique de rénovation engagée avec 2 quartiers prioritaires Politique de la Ville :  
- Gaillac (Lentajou) : projet de 134 logements réhabilités  
- Graulhet (Crins 2) : projet de 157 logements réhabilités  
+ Projets réhabilitation sur Gaillac Catalanis et Graulhet Crins 1

Réduire les consommations énergétiques dans le secteur résidentiel

Description de l'action		2.1 Suivre la programmation annuelle de rénovation du logement social dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement
-------------------------	--	---

	Pilote interne		Partenaires
Pilotage de l'action	Action 2.1 = GGA : Service Habitat		Bailleurs sociaux

	Coût	Type de financement visé
Budget et Financement (aides, dispositifs...)	2.1 : cf action 12 du PLH, 5 jours agent par an	Bailleurs sociaux, Caisse des dépôts, Feder

Impacts Environnementaux		Mesures ERC envisagées
"+: Patrimoines bâtis et architecturaux Besoins et sources d'énergie Émissions de GES et séquestration carbone		-

Calendrier		Niveau de difficulté globale de mise en œuvre
2022-2023		3 : pas engagé

<b>Indicateur(s)</b>	Nb de logements sociaux rénovés et étiquettes énergétiques atteintes,
----------------------	---

➤ 1.2. Rénover le parc de bâtiments anciens publics et d'activités et les équipements

Porteur de l'action

Gaillac Graulhet Agglomération



Orientation **1. Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments**

Axe *1.2. Rénover le parc de bâtiments anciens publics et d'activités et les équipements*

<p>Numéro de l'action</p> <p><b>3</b></p>	<p><b>Renforcer l'expertise énergétique dans la gestion du patrimoine bâti public</b></p>
---	---

Diagnostic énergie-climat		Objectifs stratégiques
	<p>Patrimoine gestion Gaillac Graulhet Agglomération : + de 100 bâtiments Un parc bâti communal ancien et énergivore. Présence d'un Conseiller en Energie Partagé au sein de l'EPCI depuis 2015 jusqu'en 2019</p>	
	<p>Réduire les consommations énergétiques dans les bâtiments publics</p>	
<b>Description de l'action</b>	<p><b>3.1 Réfléchir à la mutualisation d'un poste de CEP financé par et pour les communes,</b> <b>3.2 Maintenir un référent énergie au sein du service Patrimoine de Gaillac Graulhet Agglomération,</b> <b>3.3 Mobiliser le référent énergie dans les projets de construction ou rénovation de bâtiments publics.</b> <b>3.4 Accompagner les usagers à la bonne utilisation des équipements,</b> <b>3.5 Assurer un suivi régulier des contrats et des consommations d'énergie de chaque bâtiment,</b> <b>3.6 Réaliser les diagnostics Qualité de l'Air Intérieur dans les bâtiments communautaires</b></p>	
<b>Pilotage de l'action</b>	<b>Pilote interne</b>	<b>Partenaires</b>
	GGA : Service Patrimoine bâti	Communes, ADEME, Territoire d'énergie 81.

<b>Budget et Financement (aides, dispositifs...)</b>	<b>Coût</b>	<b>Type de financement visé</b>
	3.1 : 15 jours agent, 3.2 : 1 ETP agent 3.3 : cf 3.2 3.4 : cf 3.2 3.5 : cf 3.2 3.6 : €€ (prestation externe)	ADEME, Région Occitanie,
	<b>Impacts Environnementaux</b>	<b>Mesures ERC envisagées</b>
	"+: Besoins et sources d'énergie Émissions de GES et séquestration carbone Patrimoines bâtis et architecturaux Qualité de l'air Biodiversité et zonages environnementaux Continuités écologiques "-: Sols, sous-sols et matériaux Déchets	-
	<b>Calendrier</b>	<b>Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</b>
	2025-2028	1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)
<b>Indicateur(s)</b>	Nb de communes accompagnées et types de projets Nb de diagnostics qualité de l'air intérieur réalisés et bâtiments concernés, Réalisation et suivi du tableau de bord des consommations énergétiques,	

Porteur de l'action

Gaillac Graulhet Agglomération



Orientation **1. Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments**

Axe *1.2. Rénover le parc de bâtiments anciens publics et d'activités et les équipements*

Numéro de l'action

**4**

**Amplifier la rénovation du patrimoine public des collectivités**

**Diagnostic énergie-climat**

**Objectifs stratégiques**

169 audits énergétiques de bâtiments publics réalisés entre 2016 et 2019 dont 45 bâtiments classés en E-F-G.  
Un besoin important de rénovation du patrimoine bâti public  
En 2018, Gaillac Graulhet Agglomération a rénové 4 écoles (Fénols, Rivières, Gaillac-Catalanis et Gaillac-La Voulte) et 1 crèche (Au petit pré - commune de Peyrole)  
Entre 2016 et 2019, les communes ont réalisé la rénovation de 11 bâtiments publics et 18 logements communaux en bénéficiant d'aides financières Agglo-TEPcv

Réduire les consommations énergétiques dans les bâtiments-équipements publics

<b>Description de l'action</b>	<p>4.1 Construire un programme pluriannuel de rénovation du patrimoine bâti communautaire,          4.2 Sur la base de ce programme pluriannuel, engager les travaux nécessaires en tendant vers des projets de rénovation performante exemplaires,          4.3 Mettre en place des contrats de maintenance des systèmes de chauffage pour assurer leur efficacité,          4.4 Se doter d'un outil de suivi (si possible en ligne) et suivre régulièrement les consommations après travaux et réaliser des bilans périodiques,          4.5 Communiquer sur les bâtiments publics rénovés,          4.6 Exiger des entreprises mandatées de réaliser des "chantiers propres" pour mieux valoriser les déchets en lien avec les filières de traitement</p>	
<b>Pilotage de l'action</b>	<b>Pilote interne</b>  GGA : Service Patrimoine bâti	<b>Partenaires</b>  Communes, Banque des Territoires, Région, Trifyl
<b>Budget et Financement (aides, dispositifs...)</b>	<b>Coût</b>  4.1 : €€ (prestation AMO externe) + 20 jours agent 4.2 : €€€€ + suivi agent 4.3 : €€ + suivi agent 4.4 : € (logiciel de suivi) + 10 jours agent / an 4.5 : € + 5 jours agent / an 4.6 : -.	<b>Type de financement visé</b>  DETR-DSIL, Région Occitanie, FDT Dept 81, Certificats d'Economie d'Energie, Banque des territoires
<b>Impacts Environnementaux</b>  "+: Besoins et sources d'énergie Émissions de GES et séquestration carbone Patrimoines bâtis et architecturaux Qualité de l'air Biodiversité et zonages environnementaux Continuités écologiques "-: Sols, sous-sols et matériaux Déchets	<b>Mesures ERC envisagées</b>  -	

<b>Calendrier</b>	<b>Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</b>
2025-2028	1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)

**Indicateur(s)**

<p>Nb et nature des rénovations de bâtiments communautaires réalisés, Gain et performances énergétiques atteintes après travaux, Consommations énergétiques annuelles par bâtiment, Montant des investissements à faible temps de retour engagés sur ces bâtiments et économies associées.</p>
--

➔ 1.3. Intégrer les enjeux énergie/bâtiment dans les documents d'urbanisme

Porteur de l'action

Territoire d'Energie 81, communes, Gaillac Graulhet Agglomération



Orientation **1. Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments**

Axe *1.2. Rénover le parc de bâtiments anciens publics et d'activités et les équipements*

<p>Numéro de l'action</p> <p><b>5</b></p>	<p>Rénover et maîtriser les consommations de l'éclairage public</p>	
	<p><b>Diagnostic énergie-climat</b></p> <p>Dans le cadre du programme TEPcv, entre 2016 et 2019, 18 communes ont réalisé des travaux de rénovation de leur parc de luminaires les plus énergivores (700 luminaires remplacés + 36 horloges astronomiques sur postes de commande + 19 candélabres photovoltaïques autonomes), Quelques communes du territoire pratiquent également l'extinction de l'éclairage une partie de la nuit.</p>	<p><b>Objectifs stratégiques</b></p> <p>Réduire les consommations énergétiques dans les bâtiments-équipements publics</p>
<p>Description de l'action</p>	<p><b>5.1 Intervention de Territoire d'Energie 81 dans la réalisation d'un bilan éclairage public sur l'ensemble des communes ayant transféré la compétence et programmation de travaux,</b>  <b>5.2 Mise en place d'un programme de travaux pluriannuel sur l'éclairage public géré par les communes et Gaillac Graulhet Agglomération (Zone d'activités Economiques) en améliorant la photométrie de l'éclairage pour limiter les nuisances sur la faune nocturne,</b>  <b>5.3 Sur la maîtrise des consommations : sensibilisation, retours d'expériences de communes sur l'extinction.</b></p>	
<p>Pilote interne</p>	<p>Partenaires</p>	

<b>Pilotage de l'action</b>	GGA : Service énergie, Service gestion des zones d'activités	Territoire d'Energie 81, Communes, Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes					
<b>Budget et Financement (aides, dispositifs...)</b>	<table border="1"> <tr> <th data-bbox="300 427 1190 584">Coût</th> </tr> <tr> <td data-bbox="300 584 1190 817">5.1 : action TE81 5.2 : € + 10 jours agent 5.3 : 5 jours agent /an</td> </tr> </table>		Coût	5.1 : action TE81 5.2 : € + 10 jours agent 5.3 : 5 jours agent /an	<table border="1"> <tr> <th data-bbox="1190 427 1503 584">Type de financement visé</th> </tr> <tr> <td data-bbox="1190 584 1503 817">DSIL Certificats d'Economie d'Energie</td> </tr> </table>	Type de financement visé	DSIL Certificats d'Economie d'Energie
Coût							
5.1 : action TE81 5.2 : € + 10 jours agent 5.3 : 5 jours agent /an							
Type de financement visé							
DSIL Certificats d'Economie d'Energie							
<table border="1"> <tr> <th data-bbox="300 846 593 936">Impacts Environnementaux</th> </tr> <tr> <td data-bbox="300 936 593 1518">           "+: Besoins et sources d'énergie Émissions de GES et séquestration carbone Patrimoines bâtis et architecturaux Qualité de l'air Biodiversité et zonages environnementaux Continuités écologiques "- :Sols, sous-sols et matériaux Déchets         </td> </tr> </table>	Impacts Environnementaux	"+: Besoins et sources d'énergie Émissions de GES et séquestration carbone Patrimoines bâtis et architecturaux Qualité de l'air Biodiversité et zonages environnementaux Continuités écologiques "- :Sols, sous-sols et matériaux Déchets	<table border="1"> <tr> <th data-bbox="593 846 1503 936">Mesures ERC envisagées</th> </tr> <tr> <td data-bbox="593 936 1503 1518">Photométrie de l'éclairage public</td> </tr> </table>			Mesures ERC envisagées	Photométrie de l'éclairage public
Impacts Environnementaux							
"+: Besoins et sources d'énergie Émissions de GES et séquestration carbone Patrimoines bâtis et architecturaux Qualité de l'air Biodiversité et zonages environnementaux Continuités écologiques "- :Sols, sous-sols et matériaux Déchets							
Mesures ERC envisagées							
Photométrie de l'éclairage public							
<table border="1"> <tr> <th data-bbox="300 1547 593 1637">Calendrier</th> </tr> <tr> <td data-bbox="300 1637 593 1704">2023-2025</td> </tr> </table>	Calendrier	2023-2025	<table border="1"> <tr> <th data-bbox="593 1547 1503 1637">Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</th> </tr> <tr> <td data-bbox="593 1637 1503 1704">1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)</td> </tr> </table>			Niveau de difficulté globale de mise en œuvre	1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)
Calendrier							
2023-2025							
Niveau de difficulté globale de mise en œuvre							
1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)							
<b>Indicateur(s)</b>	Nb de luminaires rénovés - gain énergétique - gain financier Nb de communes pratiquant l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit (population concernée)						



Porteur de l'action

Gaillac Graulhet Agglomération

Orientation **1. Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments**  
Axe *1.3. Intégrer les enjeux énergie/bâtiment dans les documents d'urbanisme*

Numéro de l'action **6**  
Travailler sur le SCOT et le(s) PLU pour adapter les projets de réhabilitation et de construction neuve aux enjeux énergie climat du PCAET

Diagnostic énergie-climat	Objectifs stratégiques
<p>Le changement climatique risque d'amplifier le niveau de vulnérabilité du territoire communautaire face aux risques naturels et phénomènes météorologiques extrêmes (Effondrement des berges, Glissement de terrain, Retrait-Gonflement des Argiles, épisodes caniculaires, précipitations intenses) avec des impacts sur les bâtiments et les infrastructures, En 2019, une étude spécifique a été réalisée, en partenariat avec l'AREC Occitanie, concernant l'intégration des enjeux Air-Energie-Climat dans les documents d'urbanisme.</p>	<p>Adapter les bâtiments aux changements climatiques</p>

Description de l'action

**6.1 Intégrer un volet Air-Energie-Climat à chaque phase de la révision du SCOT et d'élaboration du PLUi ( Réaliser une OAP thématique Energie dans le PLUi),**  
**6.2 Intégrer des recommandations et prescriptions volontaristes adaptées aux enjeux du territoire dans les documents opposables (DOO du SCOT, OAP-Règlement PLUi),**  
**6.3 Réaliser des ateliers de sensibilisation des élus et techniciens pour montrer comment le SCOT et le PLUi participent à la transition énergétique et écologique du territoire,**  
**6.4 Promouvoir et valoriser des opérations de construction exemplaire (démarche Bâtiment Durable Occitanie...)**

Pilote interne	Partenaires
<p>GGA : Service Urbanisme, Service Patrimoine Bâti</p>	<p>Communes, CAUE 81, AUAT, AREC Occitanie, Envirobat Occitanie</p>

Budget et Financemen	Coût	Type de financement visé

<b>† (aides, dispositifs...)</b>	6.1 : cout et jours agent intégrés dans prestation SCOT-PLUi 6.2 : cout et jours agent intégrés dans prestation SCOT-PLUi 6.3 : € (prestation externe) + 5 jours agent 6.4 : 20 jours agent / an	Appel à Projet Région
<b>Impacts Environnementaux</b>	<b>Mesures ERC envisagées</b>	
-	Citer de manière plus explicite les enjeux principaux liés au CC	
<b>Calendrier</b>	<b>Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</b>	
2023-2025	1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)	
<b>Indicateur(s)</b>	Nombre de prescriptions air-énergie-climat dans les SCoT et PLUi, Nombre d'élus et techniciens sensibilisés, Nombre de bâtiments neufs exemplaires et/ou labellisés	

## Axe 2. Développer Les énergies renouvelables

- 2.1. Améliorer la connaissance du potentiel d'énergie renouvelable, diversifier et structurer les modèles de développement

**Porteur de l'action**

**Gaillac Graulhet Agglomération**



Orientation **2. Développer Les énergies renouvelables**  
 Axe *2.1. Améliorer la connaissance du potentiel d'énergie renouvelable, diversifier et structurer les modèles de développement*

<b>Numéro de l'action</b> <b>7</b>	<b>Réaliser un atlas des énergies renouvelables</b>	
	<b>Diagnostic énergie-climat</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>
	<p>Réalisation en 2017 d'une étude de potentiel ENR sur le territoire de la Gaillac Graulhet Agglomération</p> <p>Les gisements principaux de production d'ENr identifiés sur le territoire sont le solaire et la biomasse (méthanisation et bois énergie). Dans les plaines alluviales du Tarn et du Dadou, la géothermie représente également un gisement intéressant, La cartographie des gisements et du foncier disponibles pour accueillir les futures installations de production d'ENr est nécessaire pour pouvoir planifier et coordonner leur développement</p>	<p>Planifier le développement des projets d'énergies renouvelables, Renforcer l'implication des collectivités dans la gouvernance des projets.</p>
<b>Description de l'action</b>	<p><b>7.1 Cartographier les potentiels (foncier, réseaux ) et les acteurs pour planifier et coordonner le développement des projets,</b></p> <p><b>7.2 Intégrer le potentiel identifié dans les SCOT / PLUi,</b></p> <p><b>7.3 Travailler en groupe d'acteurs les modèles de développement de filière adaptés au territoire (PV, méthanisation, éolien, géothermie) : retours d'expériences, freins et leviers,</b></p> <p><b>7.4 Etudier et accompagner la participation des collectivités au capital des sociétés de projet</b></p>	
<b>Pilotage de l'action</b>	<b>Pilote interne</b>	<b>Partenaires</b>
	GGA : Service Energie	DDT, GRDF, TEREKA, ENEDIS, Territoire d'Energie 81, Acteurs professionnels, AREC Occitanie
<b>Budget et Financement</b>	<b>Coût</b>	<b>Type de financement visé</b>

<b>(aides, dispositifs...)</b>	7.1 : 20 jours agent 7.2 : sans objet (cout et jours agent intégrés dans prestation SCOT-PLUi) 7.3 : 5 jours agent par an 7.4 : de € à €€ + 5 jours agent par an	0
<b>Impacts Environnementaux</b>	<b>Mesures ERC envisagées</b>	
"+" Besoins et sources d'énergie Qualité de l'air Émissions de GES et séquestration carbone "-" :Sols, sous-sols et matériaux Déchets Patrimoines bâtis et architecturaux	-	
<b>Calendrier</b>	<b>Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</b>	
2025-2028	2 = Renforcement d'action(s) déjà engagée(s)	
<b>Indicateur(s)</b>	Nb et surfaces des gisements fonciers identifiés, Nb et puissance installée des projets réalisés, Nb de projets avec capital public et montant investi	

Porteur de l'action

Gaillac Graulhet Agglomération



Orientation **2. Développer Les énergies renouvelables**

Axe

2.1. Améliorer la connaissance du potentiel d'énergie renouvelable, diversifier et structurer les modèles de développement

<p>Numéro de l'action <b>8</b></p>	<p><b>Favoriser l'émergence et accompagner des projets citoyens de production d'énergie renouvelable</b></p>	
	<p><b>Diagnostic énergie-climat</b></p>	<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>
	<p>Dans le cadre du programme TEPCV, une mission d'accompagnement à l'émergence des projets coopératifs a été confiée à ECLR Occitanie entre 2017 et 2019. En parallèle, une société coopérative a été créée en 2018 sur le territoire à l'initiative de citoyens. Sa cible principale vise le développement de "grappes solaires" en toiture de production photovoltaïque. En phase de démarrage, ces sociétés coopératives réalisent généralement leurs premières installations sur des bâtiments publics.</p>	
<p>Description de l'action</p>	<p><b>8.1 Identifier, sur le patrimoine de Gaillac Graulhet Agglomération, les toitures ou le foncier pouvant être mis à disposition des sociétés coopératives et suivre les études de faisabilité engagées,</b> <b>8.2 Mettre en place un accompagnement administratif et réglementaire de Gaillac Graulhet Agglomération et des communes pour la mise à disposition des toitures ou du foncier,</b> <b>8.3 Communiquer sur les projets coopératifs et leur projet de développement,</b> <b>8.4 Organiser un échange avec les élus, une fois / an, pour faire le point sur le développement des projets.</b></p>	
<p>Pilotage de l'action</p>	<p><b>Pilote interne</b> GGA : Service Energie</p>	<p><b>Partenaires</b> ECLR Occitanie Société coopérative locale</p>
<p>Budget et Financement</p>	<p>Coût</p>	<p>Type de financement visé</p>

<b>(aides, dispositifs...)</b>	8.1 : 5 jours agent, 8.2 : 10 jours agent par an, 8.3 : 2 jours agent par an, 8.4 : 2 jours agent par an.	0
<b>Impacts Environnementaux</b>	<b>Mesures ERC envisagées</b>	
"+" Besoins et sources d'énergie Qualité de l'air Émissions de GES et séquestration carbone "-" :Sols, sous-sols et matériaux Déchets Patrimoines bâtis et architecturaux	Encourager l'installatiion sur les toitures à forts enjeux et le lien ABF Indiquer l'autoconsommation	
<b>Calendrier</b>	<b>Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</b>	
2023-2025	1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)	
<b>Indicateur(s)</b>	Nb de bâtiments, surface des toitures mises à disposition	

➔ 2.2. Développer des projets de production d'énergie solaire

Porteur de l'action

Gaillac Graulhet Agglomération



Orientation Axe **2. Développer Les énergies renouvelables**  
2.2. Développer des projets de production d'énergie solaire

Numéro de l'action <b>9</b>	<b>Développer des installations solaires sur toitures privées (photovoltaïque, thermique)</b>	
	<b>Diagnostic énergie-climat</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>
	<p>La filière de production photovoltaïque se développe fortement sur le territoire depuis quelques années et sous différentes formes (centrales PV au sol, ombrières de parking, hangars agricoles, toitures bâtiments-équipements publics, logements individuels...)</p> <p>En 2017, 1160 sites de production photovoltaïque étaient raccordés au réseau public contre 489 sites en 2011, Depuis juillet 2018, Gaillac Graulhet Agglomération a mis en ligne un cadastre solaire grand public, en partenariat avec la société In Sun We Trust. Il permet à l'internaute de consulter le potentiel solaire de sa toiture et constitue un outil d'information de 1er niveau pour inciter les habitants à se renseigner davantage auprès d'un installateur.</p> <p>De nombreux bâtiments privés sont situés dans des périmètres de protection architecturale. Il est donc nécessaire de veiller à l'intégration des systèmes de production d'énergie renouvelable.</p>	<p>Impliquer les habitants dans la transition énergétique du territoire</p>
Description de l'action	<p><b>9.1 Rédaction d'une newsletter annuelle sur l'évolution de la filière photovoltaïque locale à destination des élus et du grand public,</b>  <b>9.2 Communiquer et faire connaître l'outil cadastre solaire en ligne,</b>  <b>9.3 Diffuser un guide des bonnes pratiques d'intégration architecturale des ENR auprès des maîtres d'ouvrage privés,</b>  <b>9.4 Travailler avec l'architecte des bâtiments de France sur les modalités d'intégration des systèmes ENR dans les périmètres de protection architecturale (Sites Patrimoniaux Remarquables notamment)</b>  <b>9.5 Inciter les particuliers à s'équiper en chauffe-eau solaire individuel,</b></p>	
Pilotage de l'action	<b>Pilote interne</b>	<b>Partenaires</b>
	<p>GGA : service Plan Energie, service Urbanisme, service Habitat</p>	<p>Territoire d'Energie 81            ENEDIS            RTE            DDT,            AREC Occitanie,            Espace Info Energie,            Unité départementale d'Architecture et du Patrimoine            81</p>

<b>Budget et Financement (aides, dispositifs...)</b>	<b>Coût</b>	<b>Type de financement visé</b>
	9.1 : 3 jours agent par an, 9.2 : 5 jours agent par an, 9.3 : € (conception-impression) + 10 jours agent, 9.4 : 2 jours agent, 9.5 : €€ (aide financière) + 10 jours agent / an	0
	<b>Impacts Environnementaux</b>	<b>Mesures ERC envisagées</b>
	"+" Besoins et sources d'énergie Qualité de l'air Émissions de GES et séquestration carbone "-": Sols, sous-sols et matériaux Déchets Patrimoines bâtis et architecturaux	0
<b>Calendrier</b>	<b>Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</b>	
2023-2025	2 = Renforcement d'action(s) déjà engagée(s)	
<b>Indicateur(s)</b>	Nb de newsletter réalisées et modalités de diffusion, Nb de visiteurs du site cadastre solaire, Nb de déclarations de travaux pour installations solaires	

➔ 2.3. Valoriser le potentiel biomasse du territoire ( biogaz, bois)

Porteur de l'action

Gaillac Graulhet  
Agglomération,  
communes



Orientation **2. Développer Les énergies renouvelables**  
Axe *2.2. Développer des projets de production d'énergie solaire*

Numéro de l'action **10** **Développer les projets photovoltaïques sur toiture publique**

**Diagnostic énergie-climat**

Sur la base du cadastre solaire, une analyse du potentiel solaire des toitures des bâtiments en gestion communautaire a été réalisée en 2019. Cela a permis d'identifier les toitures les plus intéressantes à étudier.  
Dans le même temps, Territoire d'Energie Tarn a également développé un cadastre solaire à l'échelle du Tarn intégrant les possibilités de raccordement et accompagne les collectivités dans leurs projets d'installation de panneaux solaires.

**Objectifs stratégiques**

Optimiser le gisement solaire du patrimoine des collectivités,  
Participer à l'exemplarité des collectivités en matière de production d'énergie renouvelable

Description de l'action

**10.1 Sensibiliser les communes aux différents types de réalisation PV sur le territoire (visite de sites avec présentations des solutions techniques et financières)**  
**10.2 Identifier un potentiel d'une dizaine de toitures de bâtiments communautaires en lien avec le référent énergie/patrimoine puis commande mutualisée d'études de faisabilité sur ce potentiel,**  
**10.3 Groupement de commande pour installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures sélectionnées et définition des possibilités de valorisation (maîtrise d'ouvrage direct / tiers investissement, autoconsommation/revente),**  
**10.4 Travailler avec l'architecte des bâtiments de France sur les modalités d'intégration des panneaux solaires dans les périmètres de protection architecturale (Sites Patrimoniaux Remarquables notamment)**

**Pilote interne**

GGA : Service Energie, service Patrimoine Bâti, service Urbanisme

**Partenaires**

Territoire d'Energie 81  
Unité départementale d'Architecture et du Patrimoine 81

Pilotage de l'action

<b>Budget et Financement (aides, dispositifs...)</b>	<b>Coût</b>		<b>Type de financement visé</b>
	10.1 : 3 jours agent par an 10.2 : € + 5 jours agent 10.3 : €€€ + 0,2 ETP agent 10.4 : cf action 9.4		DETR-DSIL (autoconsommation)
	<b>Impacts Environnementaux</b>	<b>Mesures ERC envisagées</b>	
	"+" Besoins et sources d'énergie Qualité de l'air Émissions de GES et séquestration carbone "-": Sols, sous-sols et matériaux Déchets Patrimoines bâtis et architecturaux	Encourager l'installation sur les toitures à forts enjeux et le lien ABF Indiquer l'autoconsommation	
	<b>Calendrier</b>	<b>Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</b>	
	2023-2025	1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)	
<b>Indicateur(s)</b>	Puissance totale installée et production annuelle Nombre de toitures concernées		

Porteur de l'action

Territoire d'Energie 81,  
Gaillac Graulhet Agglomération.

Orientation **2. Développer Les énergies renouvelables**  
Axe *2.2. Développer des projets de production d'énergie solaire*

<p><b>Numéro de l'action</b> <b>11</b></p>	<p><b>Travailler sur l'écosystème d'acteurs PV du territoire</b></p>	
	<p><b>Diagnostic énergie-climat</b></p>	<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>
	<p>La filière de production photovoltaïque se développe fortement sur le territoire depuis quelques années et sous différentes formes (centrales PV au sol, ombrières de parking, Hangars Agricoles, toitures bâtiments-équipements publics, logements individuels...).</p> <p>Des professionnels installateurs implantés localement ont alors développé des compétences spécifiques sur le développement et la réalisation de projet PV.</p> <p>Gaillac Graulhet Agglomération a la compétence du développement économique.</p>	
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p><b>11.1 En s'inspirant de l'approche RENOVAM, inventorier les installateurs PV afin de soutenir leur activité sur le territoire.</b> <b>11.2 Animer un réseau de professionnels du Photovoltaïque à l'échelle départementale,</b></p>	
<p><b>Pilotage de l'action</b></p>	<p><b>Pilote interne</b></p> <p>Territoire d'Energie 81 : chargé de mission transition énergétique GGA : Service Energie service Développement Economique</p>	<p><b>Partenaires</b></p> <p>Territoire d'Energie 81, Chambre des Métiers et de l'Artisanat 81, Chambre de Commerce et d'Industrie 81, Professionnels locaux, EPCI voisins, AREC Occitanie</p>
<p><b>Budget et Financement (aides, dispositifs...)</b></p>	<p><b>Coût</b></p> <p>11.1 : 1 jour agent 11.2 : 5 jours agent / an</p>	<p><b>Type de financement visé</b></p> <p>0</p>
	<p><b>Impacts Environnementaux</b></p> <p>"+" Besoins et sources d'énergie Qualité de l'air Émissions de GES et séquestration carbone</p>	<p><b>Mesures ERC envisagées</b></p> <p>-</p>

<p>"-" :Sols, sous-sols et matériaux Déchets Patrimoines bâtis et architecturaux</p>	
<p><b>Calendrier</b></p>	<p><b>Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</b></p>
<p>2025-2028</p>	<p>3 = Action(s) nouvelle(s) à engager</p>
<p><b>Indicateur(s)</b> Nb de professionnels engagés dans le réseau</p>	

Porteur de l'action

Trifyl

Orientation Axe **2. Développer Les énergies renouvelables**  
2.3. Valoriser le potentiel biomasse du territoire ( biogaz, bois)

Numéro de l'action  
**12**

**Poursuivre le développement des chaufferies biomasse (bois, biogaz)**

**Diagnostic énergie-climat**

**Objectifs stratégiques**

L'animation locale bois énergie dans le Tarn est assurée par Trifyl.  
En 2019, 9 chaufferies bois alimentant des surfaces importantes sont identifiées sur l'Agglomération dont 4 réseaux de chaleur. La combustion de bois représente une source de pollution de l'air potentiellement importante. Il faut donc veiller à ce que les équipements de chauffage soient correctement réglés.

Utiliser le potentiel local de production d'énergie issue de la biomasse

Description de l'action

**12.1 Organiser l'information et la sensibilisation des élus et services techniques (visite de sites),**  
**12.2 Réaliser des études de faisabilité sur les projets neufs et de rénovation de bâtiments publics (Gaillac Graulhet Agglomération et communes)**  
**12.3 Étudier la faisabilité d'installer un réseau de chaleur dans les nouveaux projets d'aménagement des zones d'activités économiques ou des projets de requalification des ZAE existantes,**  
**12.4 Accompagner la structuration d'une filière bois-énergie locale en articulation avec la filière bois tarnaise,**  
**12.5 Intégrer des exigences particulières concernant la préservation de la qualité de l'air dans les projets.**

Pilotage de l'action

**Pilote interne**

Trifyl : animateurs Bois-Energie,  
GGA : service Plan Climat

**Partenaires**

Gaillac Graulhet Agglomération,  
Communes,  
ADEME,  
Région-AREC Occitanie  
EPCI voisins  
ATMO Occitanie

Budget et Financement (aides, dispositifs...)

**Coût**

12.1 : 5 jours agent par an,  
12.2 : mission Trifyl,  
12.3 : € + 5 jours agent par an  
12.4 : 5 jours agent par an  
12.5 : mission Trifyl.

**Type de financement visé**

Fonds Chaleur ADEME-Région

**Impacts Environnementaux**

**Mesures ERC envisagées**

<p>Les « + »          Besoins et sources d'énergie          Émissions de GES et séquestration carbone          Les « - : »          Qualité de l'air          Sols, sous-sols et matériaux          Déchets          Patrimoines bâtis et architecturaux          Biodiversité et zonages environnementaux          Eau et milieux aquatiques          Nuisances          Risques industriels          Patrimoines paysagers</p>	<p>Mesurer ERC intégrée dans 12,5</p>
<p><b>Calendrier</b></p>	<p><b>Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</b></p>
<p>2023-2025</p>	<p>2 = Renforcement d'action(s) déjà engagée(s)</p>
<p><b>Indicateur(s)</b></p>	<p>Nb d'ateliers/visites organisés,          Nb et typologie d'études de faisabilité réalisées,          Nb de réseaux de chaleur réalisés ou en projet</p>

Porteur de l'action

Chambre agriculture 81



Orientation Axe **2. Développer Les énergies renouvelables**  
2.3. Valoriser le potentiel biomasse du territoire ( biogaz, bois)

Numéro de l'action  
**13**

**Développer la méthanisation agricole sur exploitation**

**Diagnostic énergie-climat**

**Objectifs stratégiques**

Sur le territoire de Gaillac Graulhet Agglomération, 2 unités de méthanisation agricoles ont été mises en service ces dernières années.  
Toutefois, l'équilibre économique de ces 2 unités est difficile à trouver compte tenu d'une production de gaz pas toujours optimisée.  
Néanmoins, le potentiel local est important et il est nécessaire de pouvoir le valoriser.  
Les impacts/nuisances de ce type d'installations peuvent être significatifs sur leur environnement proche. Il est donc nécessaire de veiller à ce que ces équipements réduisent au maximum les émissions polluantes dans l'air.

Valoriser les déchets agricoles localement,  
Diversifier les revenus des exploitations agricoles

Description de l'action

**13.1 Analyser le fonctionnement des unités en service pour réaliser des retours d'expérience,**  
**13.2 Sensibiliser les acteurs agricoles sur les différents modèles de réalisations (formation-action),**  
**13.3 Favoriser l'acceptabilité des projets en sensibilisant élus-habitants,**  
**13.4 Accompagner l'émergence de nouveaux projets en prenant en compte les enjeux de protection de l'eau, du sol et de l'air dans la gestion des rejets et la maîtrise du procédé de traitement des déchets agricoles, tout en veillant à ce qu'ils soient situés dans la continuité des bâtiments agricoles existants au sein d'un espace agricole ou naturel mais éloignés des milieux naturels à enjeux. L'intégration paysagère des installations devra également être recherchée.**

Pilotage de l'action

**Pilote interne**

Chambre agriculture :  
Conseiller Energie  
GGA : service Energie

**Partenaires**

Gaillac Graulhet Agglomération,  
Région Occitanie,  
AREC Occitanie,  
ADEME

Budget et Financement (aides, dispositifs...)

**Coût**

13.1 : mission Chambre agriculture /  
13.2 : mission Chambre Agriculture /  
13.3 : 2 jours agent / an + mission Chambre Agriculture /  
13.4 : mission Chambre Agriculture.

**Type de financement visé**

0

Impacts Environnementaux	Mesures ERC envisagées
<p>Les « + » Besoins et sources d'énergie Émissions de GES et séquestration carbone Les « - : » Qualité de l'air Sols, sous-sols et matériaux Déchets Patrimoines bâtis et architecturaux Biodiversité et zonages environnementaux Eau et milieux aquatiques Nuisances Risques industriels Patrimoines paysagers</p>	<p>Mesurer ERC intégrée dans 13,4</p>
Calendrier	Niveau de difficulté globale de mise en œuvre
2025-2028	3 = Action(s) nouvelle(s) à engager
<p><b>Indicateur(s)</b> Nb et nature des actions de sensibilisation réalisées Nb et puissance des unités de méthanisation réalisées</p>	

Porteur de l'action

Trifyl  
Cap Vert Bio Energie

Orientation Axe **2. Développer Les énergies renouvelables**  
2.3. Valoriser le potentiel biomasse du territoire ( biogaz, bois)

<p>Numéro de l'action <b>14</b></p>	<p align="center"><b>Développer la production de biogaz en injection réseau</b></p>	
	<p align="center"><b>Diagnostic énergie-climat</b></p>	<p><b>Objectifs stratégiques</b> Accompagner et valoriser les grands projets territoriaux de production d'énergie renouvelable</p>
<p>Description de l'action</p>	<p><b>14.1 Projet industriel porté par Trifyl : construction d'une nouvelle usine de production de gaz issu de la valorisation des déchets ménagers pour une mise en service en 2022, avec un raccordement et une injection dans le réseau TEREGA (estimation production Biogaz-CH4 : 700 Nm3/h)</b> <b>14.2 Projet complémentaire "Cap vert bio énergie" (méthanisation agricole et agroalimentaire) devrait produire 300 m3/h.</b> <b>Total production prévisionnelle de 1000 Nm3 / h de biogaz injecté dans le réseau.</b></p>	
<p>Pilotage de l'action</p>	<p><b>Pilote interne</b> Trifyl : pôle ENR</p>	<p><b>Partenaires</b> Gaillac Graulhet Agglomération, Région Occitanie, AREC Occitanie, ADEME</p>
<p>Budget et Financement (aides, dispositifs...)</p>	<p><b>Coût</b> 14.1 : projet Trifyl, 14.2 : projet Cap vert</p>	<p><b>Type de financement visé</b> 0</p>
	<p><b>Impacts Environnementaux</b> Les « + » Besoins et sources d'énergie Émissions de GES et séquestration carbone Les « - : » Qualité de l'air Sols, sous-sols et matériaux</p>	<p align="center"><b>Mesures ERC envisagées</b></p>

<p>Déchets Patrimoines bâtis et architecturaux Biodiversité et zonages environnementaux Eau et milieux aquatiques Nuisances Risques industriels Patrimoines paysagers</p>	
<b>Calendrier</b>	<b>Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</b>
2022-2023	3 = Action(s) nouvelle(s) à engager
<b>Indicateur(s)</b>	Inauguration des installations

Axe 3. Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants

- 3.1. Intégrer les notions de vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique dans l'aménagement et les activités du territoire

<b>Porteur de l'action</b>		
<b>Syndicat Adduction et délégués Eau Potable, Chambre d'agriculture 81, Gaillac Graulhet Agglomération</b>		
<b>Orientation</b>	<b>3. Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants</b>	
<b>Axe</b>	<i>3.1. Intégrer les notions de vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique dans l'aménagement et les activités du territoire</i>	
<b>Numéro de l'action</b> <b>15</b>	<b>Instaurer une approche transversale de la gestion de l'eau</b>	
	<b>Diagnostic énergie-climat</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>
	<p>Une ressource en eau potable à protéger et vulnérable à l'augmentation de la température d'eau prélevée en été Une vulnérabilité importante des cultures irriguées face au changement climatique avec certains secteurs déjà fortement impactés sur le territoire par des épisodes de sécheresse estivale récurrents.</p>	<p>Anticiper les risques de diminution de la disponibilité de la ressource en eau et adapter les usages locaux en conséquence</p>
<b>Description de l'action</b>	<p><b>15.1 Eau potable : travailler avec les gestionnaires de réseaux pour identifier les pertes en eau et améliorer le réseau.</b>  <b>15.2 Accompagner les ménages et les entreprises dans des actions de réduction des consommations d'eau potable,</b>  <b>15.3 Promouvoir les dispositifs de récupération des eaux de pluie lorsque la qualité d'une eau n'est pas indispensable (arrosage, irrigation, lavages extérieurs),</b>  <b>15.4 Irrigation agricole : accompagner les exploitants dans l'optimisation de leurs consommations d'eau d'irrigation et l'adaptation de leurs pratiques culturales pour réduire la vulnérabilité de la filière face au changement climatique</b>  <b>15.5 Réutilisation des eaux usées traitées pour usages non domestiques</b>  <b>15.6 Lutte contre les pollutions domestiques et industrielles</b></p>	
	<b>Pilote interne</b>	<b>Partenaires</b>

<b>Pilotage de l'action</b>	GGA : service eau	Syndicats de bassin versant, Agence de l'Eau Adour Garonne, Associations Syndicales Autorisées (Irrigation agricole), Syndicats d'eau potable, Régie de l'eau de Graulhet, Chambre d'agriculture DDT, ARS Occitanie				
<b>Budget et Financement (aides, dispositifs...)</b>	<table border="1"> <tr> <th data-bbox="300 421 1217 533">Coût</th> <th data-bbox="1217 421 1503 533">Type de financement visé</th> </tr> </table>		Coût	Type de financement visé		
	Coût	Type de financement visé				
	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="300 533 1217 896">           15.1 : travaux délégataires / SIAEP            15.2 : communication délégataires/SIAEP + 5 jours agent par an            15.3 : €€ (achat récupérateurs eau de pluie) + 20 jours agent par an            15.4 : mission chambre d'agriculture + 2 jours agent par an            15.5 Bénéfices liés aux économies d'eau + 2 jours agent par an            15.6 Bénéfices liés aux actions de contrôles de la conformité des rejets         </td> <td data-bbox="1217 533 1503 896">Région Occitanie</td> </tr> </table>		15.1 : travaux délégataires / SIAEP 15.2 : communication délégataires/SIAEP + 5 jours agent par an 15.3 : €€ (achat récupérateurs eau de pluie) + 20 jours agent par an 15.4 : mission chambre d'agriculture + 2 jours agent par an 15.5 Bénéfices liés aux économies d'eau + 2 jours agent par an 15.6 Bénéfices liés aux actions de contrôles de la conformité des rejets	Région Occitanie		
	15.1 : travaux délégataires / SIAEP 15.2 : communication délégataires/SIAEP + 5 jours agent par an 15.3 : €€ (achat récupérateurs eau de pluie) + 20 jours agent par an 15.4 : mission chambre d'agriculture + 2 jours agent par an 15.5 Bénéfices liés aux économies d'eau + 2 jours agent par an 15.6 Bénéfices liés aux actions de contrôles de la conformité des rejets	Région Occitanie				
	<table border="1"> <tr> <th data-bbox="300 896 611 974">Impacts Environnementaux</th> </tr> <tr> <td data-bbox="300 974 611 1478">           Les « + »            Besoins et sources d'énergie            Émissions de GES et séquestration carbone            Climat : atténuation et adaptation            Biodiversité et zonages environnementaux            Eau et milieux aquatiques         </td> </tr> </table>	Impacts Environnementaux	Les « + » Besoins et sources d'énergie Émissions de GES et séquestration carbone Climat : atténuation et adaptation Biodiversité et zonages environnementaux Eau et milieux aquatiques	<table border="1"> <tr> <th data-bbox="611 896 1503 974">Mesures ERC envisagées</th> </tr> <tr> <td data-bbox="611 974 1503 1478">           Explicite l'enjeu du réchauffement climatique sur la ressource en eau         </td> </tr> </table>		Mesures ERC envisagées
Impacts Environnementaux						
Les « + » Besoins et sources d'énergie Émissions de GES et séquestration carbone Climat : atténuation et adaptation Biodiversité et zonages environnementaux Eau et milieux aquatiques						
Mesures ERC envisagées						
Explicite l'enjeu du réchauffement climatique sur la ressource en eau						
<table border="1"> <tr> <th data-bbox="300 1478 611 1523">Calendrier</th> </tr> <tr> <td data-bbox="300 1523 611 1568">2023-2025</td> </tr> </table>	Calendrier	2023-2025	<table border="1"> <tr> <th data-bbox="611 1478 1503 1523">Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</th> </tr> <tr> <td data-bbox="611 1523 1503 1568">1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)</td> </tr> </table>		Niveau de difficulté globale de mise en œuvre	1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)
Calendrier						
2023-2025						
Niveau de difficulté globale de mise en œuvre						
1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)						
<b>Indicateur(s)</b>	Nb et nature des travaux réalisés par les syndicats ou les délégataires, Nb et nature des actions de sensibilisation du public, Nb et nature des mesures d'accompagnement des agriculteurs Volumes d'eaux usées traitées recyclés Nb de diagnostics de conformité					

Porteur de l'action

Gaillac Graulhet Agglomération



Orientation **3. Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants**  
 Axe *3.1. Intégrer les notions de vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique dans l'aménagement et les activités du territoire*

Numéro de l'action **16**  
**Intégrer les enjeux climat et adaptation dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement ou de requalification des friches urbaines**

**Diagnostic énergie-climat**

**Objectifs stratégiques**

Le changement climatique risque d'amplifier le niveau de vulnérabilité du territoire communautaire face aux risques naturels et phénomènes météorologiques extrêmes (Effondrement des berges, Glissement de terrain, Retrait-Gonflement des Argiles, épisodes caniculaires, précipitations intenses) avec des impacts sur les bâtiments et les infrastructures,  
 Des ateliers de sensibilisation des élus aux enjeux Air-Energie-Climat en lien avec les questions d'Urbanisme ont été organisés en mai et juillet 2019,  
 Un référentiel technique à destination des élus et techniciens de Gaillac Graulhet Agglomération concernant les modalités de prise en compte des enjeux climatiques dans les SCoT/PLUi a été réalisé en 2019. Les syndicats de bassin versant du territoire se sont réunis pour élaborer, conjointement, une fiche "Eau Aménagement Urbanisme". Cette dernière a été présentée à l'agglomération en 2021.  
 La ville de Graulhet s'est engagée depuis 2008 dans un programme pluriannuel de reconversion des friches industrielles.

Créer un nouvel urbanisme adapté aux effets prévisibles du changement climatique

Description de l'action

**16.1 Poursuivre l'organisation d'ateliers de sensibilisation aux enjeux Air-Energie-Climat à destination des élus et services en charge des questions d'Urbanisme,**  
**16.2 Prendre en compte ces enjeux dans la rédaction des documents de planification urbaine pour les rendre juridiquement opposables,**  
**16.3 Privilégier l'urbanisation nouvelle en densification des secteurs urbanisés et la mobilisation du bâti vacant, et limiter la consommation d'espace agricole et naturel en extension urbaine,**  
**16.4 Accompagner sous l'angle Energie-Climat les projets d'aménagements dès leur conception en phase opérationnelle (démarches Quartiers et Bâtiments Durables Occitanie, Label éco-quartier, Approche Environnementale de l'Urbanisme n°2...),**

<b>16.5 Promouvoir la végétalisation urbaine, 16.6 Favoriser (convention EPF Occitanie) et valoriser les opérations de requalification des friches urbaines.</b>			
<b>Pilotage de l'action</b>	<b>Pilote interne</b> GGA : Service Urbanisme	<b>Partenaires</b> Communes, Syndicats de bassin versant, Bureau d'études, AREC Occitanie, ADEME, Envirobot Occitanie, Etablissement Public Foncier d'Occitanie AUAT.	
	<b>Budget et Financement (aides, dispositifs...)</b>	<table border="1"> <tr> <td> <b>Coût</b>            16.1 : cf action 6.3,            16.2 : temps agent suivi SCOT-PLU,            16.3 : temps agent suivi SCOT-PLU,            16.4 : 10 jours agent par an,            16.5 : temps agent suivi SCOT-PLU,,            16.6 : 3 jours agent par an         </td> <td> <b>Type de financement visé</b>            Région Occitanie         </td> </tr> </table>	<b>Coût</b> 16.1 : cf action 6.3, 16.2 : temps agent suivi SCOT-PLU, 16.3 : temps agent suivi SCOT-PLU, 16.4 : 10 jours agent par an, 16.5 : temps agent suivi SCOT-PLU,, 16.6 : 3 jours agent par an
<b>Coût</b> 16.1 : cf action 6.3, 16.2 : temps agent suivi SCOT-PLU, 16.3 : temps agent suivi SCOT-PLU, 16.4 : 10 jours agent par an, 16.5 : temps agent suivi SCOT-PLU,, 16.6 : 3 jours agent par an	<b>Type de financement visé</b> Région Occitanie		
<b>Indicateur(s)</b>	<b>Impacts Environnementaux</b> Les « + » Besoins et sources d'énergie Émissions de GES et séquestration carbone Climat : atténuation et adaptation Biodiversité et zonages environnementaux x Eau et milieux aquatiques	<b>Mesures ERC envisagées</b> Citer de manière explicite les risques principaux du territoire	
	<b>Calendrier</b> 2025-2028	<b>Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</b> 2 = Renforcement d'action(s) déjà engagée(s)	
Nb d'ateliers organisés et de personnes présentes Nb de projets d'aménagements ou de construction ayant fait l'objet d'une approche environnementale dans sa conception (démarche QDO/BDO, Eco-quartier, AEU2...)			

➔ 3.2. Préserver les écosystèmes naturels et les continuités écologiques

Porteur de l'action	Gaillac Graulhet Agglomération	
Orientation	3. Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants	
Axe	3.2. Préserver les écosystèmes naturels et les continuités écologiques	
Numéro de l'action <b>17</b>	Améliorer la connaissance de la biodiversité sur le territoire	
	Diagnostic énergie-climat	Objectifs stratégiques
	<p>En 2019, des ateliers de sensibilisation auprès des scolaires et des sessions de formation d'animateurs périscolaires ont été réalisés sur le thème de la biodiversité locale (en partenariat avec la LPO et Fédération départementale de chasse) et à la végétalisation d'espaces publics (en partenariat avec Arbres et Paysages tarnais).</p> <p>Des programmes de végétalisation d'espaces publics sont également régulièrement proposés aux communes par l'association Arbres et Paysages tarnais.</p>	<p>Protéger et valoriser la biodiversité locale dans une démarche d'adaptation du territoire au changement climatique</p>
Description de l'action	<p><b>17.1 Mettre en place un programme d'animations périscolaires thématique en lien avec le Projet Éducatif Communautaire et les projets de classes portés par les enseignants,</b></p> <p><b>17.2 Développer des programmes de végétalisation des espaces publics (chantiers participatifs...)</b></p> <p><b>17.3 Participer aux manifestations locales organisées par les acteurs du territoire</b></p>	
Pilotage de l'action	<p><b>Pilote interne</b></p> <p>GGA : Coordinatrice Climat</p>	<p><b>Partenaires</b></p> <p>Communes, Syndicats de bassin versant, CPIE Pays Tarnais LPO Tarn Fédération des chasseurs du Tarn Arbres et Paysages tarnais Conseil départemental 81 Agence Régionale de la Biodiversité ONF</p>
Budget et Financement (aides, dispositifs...)	<p><b>Coût</b></p> <p>17.1 : € (prestation externe) + 20 jours agent par an, 17.2 : €€ + 10 jours agent par an.</p>	<p><b>Type de financement visé</b></p> <p>Région Occitanie : Plan Régional</p>

		d'action Arbre et Carbone Vivant 2020- 2022
<b>Impacts Environnementaux</b>	<b>Mesures ERC envisagées</b>	
Les « + » Biodiversité et zonages environnementaux Continuités écologiques Eau et milieux aquatiques Émissions de GES et séquestration carbone Sols, sous-sols et matériaux Patrimoines paysagers	-	
<b>Calendrier</b>	<b>Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</b>	
2023-2025	2 = Renforcement d'action(s) déjà engagée(s)	
<b>Indicateur(s)</b>	Nb d'ateliers organisés et d'enfants présents Nb et nature des chantiers de plantation réalisés Nb de participations aux manifestations locales	

Porteur de l'action

Gaillac Graulhet Agglomération



Orientation

**3. Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants**

Axe

**3.2. Préserver les écosystèmes naturels et les continuités écologiques**

Numéro de l'action  
**18**

**Protéger les espaces naturels du territoire via les documents d'urbanisme**

**Diagnostic énergie-climat**

**Objectifs stratégiques**

Le territoire dispose de nombreuses zones naturelles reconnues (ZNIEFF, Zones Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles) ainsi qu'un maillage de boisements et de cours d'eau qui participent à la qualité de vie de ses habitants, constituent des réservoirs de biodiversité patrimoniale et plus ordinaire. La mise en oeuvre du 1er SCoT et du SRCE Midi-Pyrénées a déjà enclenché une dynamique de protection de nombreux espaces naturels dans les PLU et PLUi. Toutefois, la révision du SCoT et l'élaboration du PLUi doivent être l'occasion de réaffirmer la prise en compte de ces enjeux de protection en matière de planification de l'aménagement du territoire.

Maintenir et développer un réseau local d'espaces naturels fonctionnel et cohérent et les réservoirs de biodiversité à travers un plan de gestion des forêts et prairies

Description de l'action

**18.1 Identifier la trame verte et bleue dans les SCOT -PLUi en cohérence avec les enjeux locaux et les continuités avec les territoires voisins, 18.2 Utiliser le panel d'outils de protection réglementaire à disposition dans les codes de l'urbanisme et de l'environnement (ex : Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique...), 18.3 Prendre en compte les éléments naturels existants ou à recréer dans les projets d'aménagement (Orientations d'Aménagement et de Programmation...).**

Pilotage de l'action

**Pilote interne**

GGA : Service Urbanisme

**Partenaires**

AUAT,  
DDT-DREAL,  
Agence Régionale de la Biodiversité,  
Conseil départemental 81 - Service Environnement  
CAUE 81  
AREC Occitanie, Syndicats de bassin versant

Budget et Financement

Coût

**Type de financement visé**

(aides, dispositifs...)

18.1 : intégré dans financement et moyens humains SCOT-PLUi 18.2 : idem, 18.3 : idem.	0
<b>Impacts Environnementaux</b>	<b>Mesures ERC envisagées</b>
Les « + » Biodiversité et zonages environnementaux Continuités écologiques Eau et milieux aquatiques Émissions de GES et séquestration carbone Sols, sous-sols et matériaux Patrimoines paysagers	-
<b>Calendrier</b>	<b>Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</b>
2025-2028	2 = Renforcement d'action(s) déjà engagée(s)
<b>Indicateur(s)</b>	Surfaces classées en zone N dans les PLU, Surfaces naturelles et agricoles consommées par les extensions urbaines Nbre de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux

➔ 3.3. Poursuivre la transition agricole du territoire

Porteur de l'action

Chambre d'Agriculture Tarn



Orientation

**3. Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour les habitants**

Axe

3.3. Poursuivre la transition agricole du territoire

Numéro de l'action  
**19**

**Engager une démarche de production agricole compatible avec les enjeux climat air énergie**

**Diagnostic énergie-climat**

**Objectifs stratégiques**

L'analyse de vulnérabilité au changement climatique a mis en avant une sensibilité importante du territoire à l'augmentation des températures, l'augmentation de la fréquence et de la durée des sécheresses et des canicules, la modification des régimes hydriques et la modification globale des paramètres climatiques en général, tant pour l'agriculture que pour la viticulture. L'action à mettre en oeuvre à l'échelle du territoire Gaillac Graulhet Agglomération vise à valoriser les essais des agriculteurs/viticulteurs pour adapter leurs exploitations aux nouvelles conditions climatiques et accompagner le développement de projets exemplaires sur le territoire. En 2019, dans le cadre du programme TEPcv, Gaillac Graulhet Agglomération a réalisé, en partenariat avec la chambre d'agriculture 81, un guide "Agriculture de demain" destiné aux agriculteurs pour faire connaître les pistes d'actions visant à rationaliser les consommations énergétiques sur leurs exploitations. Ces changements de pratiques, notamment culturelles liées à une limitation du travail de la terre et le maintien d'un couvert végétal sur les parcelles agricoles pourront avoir un effet positif sur les capacités locales de stockage du CO2.

Pérenniser l'activité agricole dans une dynamique d'adaptation face au changement climatique

Description de l'action

**19.1 Valorisation du guide "agriculture de demain" auprès des agriculteurs du territoire en partenariat avec le CODEV AGIRA animé par la Chambre d'Agriculture 81 et lors des évènements/manifestations professionnelles (journée de l'entreprise agricole...),**  
**19.2 Organisation de visites destinées aux agriculteurs dans des exploitations ayant adapté leurs pratiques,**  
**19.3 Accompagner les agriculteurs dans l'adaptation des pratiques (réduction intrants, couvert végétal des sols...),**  
**19.4 Favoriser la réhabilitation des haies (lutte contre l'érosion des sols, captation du CO2...) et notamment dans les corridors biologiques identifiés par la trame verte et bleue des documents d'urbanisme**  
**19.5 Intégrer le label bas carbone dans les réflexions du monde agricole**

<b>Pilotage de l'action</b>	<b>Pilote interne</b>	<b>Partenaires</b>	
	Chambre d'Agriculture Tarn - Service Territoire Gaillac Graulhet Agglomération - Pole Environnement	Gaillac Graulhet Agglomération, Agriculteurs-Viticulteurs, Arbres et Paysages Tarnais Institut Français de la Vigne, Région Occitanie, Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval	
<b>Budget et Financement (aides, dispositifs...)</b>	<b>Coût</b>		<b>Type de financement visé</b>
	19.1 : € co-financement chambre agriculture, 19.2 : € co-financement chambre agriculture, 19.3 : -, 19.4 : -.		Région : Contrats d'agriculture durable et Plan Régional d'action Arbre et Carbone Vivant 2020-2022
<b>Indicateur(s)</b>	<b>Impacts Environnementaux</b>	<b>Mesures ERC envisagées</b>	
	Les « + » Émissions de GES et séquestration carbone Besoins et sources d'énergie Qualité de l'air Nuisances Climat : atténuation et adaptation	Faire du lien avec les corridors biologiques repérés dans le SCoT Instaurer des pratiques agricoles plus sobres et efficaces	
	<b>Calendrier</b>	<b>Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</b>	
	2023-2025	1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)	
	Nombre de journées d'expert et de visites organisées, Nombre d'agriculteurs/viticulteurs présents, Nombre d'exploitations accompagnées et nature des mesures d'adaptation entreprises, Linéaire de haies plantées sur les parcelles agricoles		

### ➤ 3.4. Développer l'économie circulaire

**Porteur de l'action**

**Chambre d'agriculture Tarn  
Gaillac Graulhet Agglomération**

Orientation

### 3. Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants

Axe

#### 3.4. Développer l'économie circulaire

**Numéro de l'action**  
**20**
**Développer les circuits courts alimentaires de proximité et de qualité**
**Diagnostic énergie-climat**

Face à l'épuisement des ressources naturelles, aux impacts du changement climatique et à la dégradation de la biodiversité, les collectivités territoriales peuvent agir via leurs modes de consommation et d'achats. Aujourd'hui, il est préconisé de favoriser le développement de l'agriculture biologique respectueuse de l'environnement et de consommer des produits de proximité limitant le fret et la production de déchets, impactant moins l'environnement. L'enjeu pour Gaillac Graulhet Agglomération est donc de valoriser les produits issus du territoire et de faciliter la mise en relation des acheteurs et des producteurs.

Depuis 2012, l'essor maraîcher, basé à Gaillac, accueille et accompagne des maraîchers débutants pour les aider à développer leur activité avant leur installation en autonomie. En 2019, Gaillac Graulhet Agglomération a réalisé et édité un guide pour faire connaître au consommateur les possibilités d'acheter des produits alimentaires directement chez le producteur et sur les points de vente locaux. Elle a aussi accompagné l'association de producteurs de fruits et légumes OPLA à définir sa stratégie de communication pour la rendre davantage visible tant auprès des producteurs locaux que des clients.

**Objectifs stratégiques**

Valoriser les productions alimentaires locales tout en réduisant leur transport

**Description de l'action**

**20.1 Poursuivre l'accompagnement à la professionnalisation et l'installation de maraîchers en agriculture biologique (missions de l'essor Maraîcher) en facilitant notamment l'accès au foncier agricole,**

**20.2 Accompagner le développement et la structuration d'une filière locale de production et de distribution de produits alimentaires en particulier les fruits et légumes (ex : légumerie Terra Alter-Pays d'Oc, Association Produits sur son 31, associations de producteurs locaux...),**

**20.3 Promouvoir et valoriser la production alimentaire locale (communication),**

**20.4 Faciliter l'implantation d'AMAP sur le territoire en lien avec les communes (accès au foncier notamment)**

**Pilotage de l'action**
**Pilote interne**

Essor Maraîcher  
 Service Développement Economique  
 Chargé de mission PAT

**Partenaires**

Agropoint-Saveurs du Tarn,  
 Office Tourisme,  
 Terra Alter Pays d'Oc,  
 Produits sur son 31,  
 Groupements de producteurs locaux,  
 Région,

		Département, SAFER Occitanie
--	--	---------------------------------

<b>Budget et Financement (aides, dispositifs...)</b>	<b>Coût</b>	<b>Type de financement visé</b>
	20.1 : coût intégré soutien essor maraicher, 20.2 : € (frais d'études) + 5 jours agent par an, 20.3 : € (frais de communication) + 2 jours agent par an, 20.4 : 5 jours agent par an	Région : Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie
	<b>Impacts Environnementaux</b>	<b>Mesures ERC envisagées</b>
	Les « + » Climat : atténuation et adaptation Déchets Les « - » Besoins et sources d'énergie Biodiversité et zonages environnementaux Sols, sous-sols et matériaux Patrimoines paysagers Eau et milieux aquatiques	Prévoir des plans de gestion de la ressource en eau Conduire un inventaire des zones naturelles sensibles dans les projets d'install. Maraichères
	<b>Calendrier</b>	<b>Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</b>
	2022-2023	1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)
<b>Indicateur(s)</b>	Essor Maraicher : Nombre de maraichers accompagnés, Nombre de maraichers installés suite à leur passage, Nombre de producteurs engagés dans la démarche OPLA et quantités produites, Nombre et type d'actions de communication réalisées, Nombre d'AMAP installées	

<b>Porteur de l'action</b>
<b>Gaillac Graulhet Agglomération</b>



Orientation Axe	<b>3. Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants</b> 3.4. Développer l'économie circulaire
<b>Numéro de l'action</b> <b>21</b>	<b>Favoriser l'approvisionnement de la restauration collective en circuit court de proximité et de qualité</b>

## Diagnostic énergie-climat

## Objectifs stratégiques

Pour soutenir les producteurs locaux et diminuer l'empreinte environnementale de notre alimentation, de nombreuses collectivités intègrent dans leur approvisionnement notamment alimentaire depuis quelques années une part de plus en plus importante de produits locaux et de saison.

Ainsi, Gaillac Graulhet Agglomération expérimente depuis 2019 l'approvisionnement de 12 cantines scolaires par la légumerie Terra Alter Pays d'Oc (d'abord 1 puis 2 repas hebdomadaires confectionnés avec les produits bio de la légumerie).

Le Département du Tarn promeut également ses labels Tarn Eco-EHPAD et Eco-Collèges relatifs à l'approvisionnement alimentaires en circuits-courts de ces établissements (En 2019 : 50% des EHPAD tarnais sont labellisés).

La région Occitanie s'est aussi engagée sur cette voie de l'approvisionnement en circuit court de proximité pour les lycées du territoire dans le cadre de la démarche "L'Occitanie dans mon assiette" issue du Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie 2019-2023.

La loi EGALIM du 01-11-2018 prévoit également un objectif d'approvisionnement de 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité dans la restauration collective à partir du 01-01-2022.

Développer les débouchés de la production alimentaire locale en circuit court

### Description de l'action

**21.1 Poursuivre et développer l'intégration des circuits courts sous labels de qualité dans l'approvisionnement des cantines scolaires et crèches de Gaillac Graulhet Agglomération,**  
**21.2 Poursuivre le travail engagé sur le gaspillage alimentaire dans la restauration collective,**  
**21.3 Sensibiliser les élèves au "manger local" et les circuits courts de proximité,**  
**21.4 Suivre et accompagner les démarches de circuits courts alimentaires avec les autres restaurants collectifs du territoire (notamment EHPAD, Collèges, Lycées, Hôpitaux)**

### Pilotage de l'action

#### Pilote interne

21.1 : Service Scolaire, Service Petite Enfance, Service Commande Publique  
 21.2 : Service Déchets,

#### Partenaires

GGA Service Développement Economique  
 Terra Alter Pays d'Oc,  
 Groupements de producteurs locaux,  
 Chambre d'agriculture 81  
 Agropoint - Saveurs du Tarn  
 Département 81 (label éco EHPAD)  
 Région Occitanie

### Budget et Financement (aides, dispositifs...)

#### Coût

21.1 : coût intégré dans les marchés alimentation scolaire + 10 jours agent par an,  
 21.2 : mission service déchets 20 jours agent par an,  
 21.3 : €€ (animation externe) + 10 jours agent par an,  
 21.4 : 5 jours agent par an.

#### Type de financement visé

Région : Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie

#### Impacts

##### Environnementaux

Les « + »  
 Climat : atténuation et adaptation  
 Déchets

#### Mesures ERC envisagées

-

<p>Les « - »</p> <p>Besoins et sources d'énergie</p> <p>Biodiversité et zonages environnementaux</p> <p>Sols, sous-sols et matériaux</p> <p>Patrimoines paysagers</p> <p>Eau et milieux aquatiques</p>	
<b>Calendrier</b>	<b>Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</b>
2022-2023	2 = Renforcement d'action(s) déjà engagée(s)
<b>Indicateur(s)</b>	<p>Nombre et % de repas confectionnés dans les cantines des établissements scolaires et des EHPAD avec des produits issus de circuits courts locaux</p> <p>Nombre d'ateliers de sensibilisation organisés et nombre d'élèves présents</p>

Plan d'action - PCAET Gaillac-Graulhet Agglomération  
2022-2028

	<b>Coût</b>	<b>Type de financement visé</b>
<b>Budget et Financement (aides, dispositifs...)</b>	<p>22.1 : €€ (prestation externe) + 30 jours agent</p> <p>22.2 : mission Trifyl + 10 jours agent,</p> <p>22.3 : 20 jours agent par an,</p> <p>22.4 : mission Trifyl + 10 jours agent,</p> <p>22.5 : 10 jours agent par an,</p> <p>22.6 : 10 jours agent par an,</p> <p>22.7 : mission Trifyl,</p> <p>22.8 : mission CMA et CCI 81 + 2 jours agent par an,</p> <p>22.9 : intégré aux études d'impact à réaliser.</p>	<p>Appels à projets ADEME-Région Occitanie- CITEO</p>
	<b>Calendrier</b>	<b>Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</b>
	2022-2023	2 = Renforcement d'action(s) déjà engagée(s)
<b>Indicateur(s)</b>	<p>Réalisation du PLPDMA</p> <p>Nb et typologie d'actions de sensibilisation réalisées,</p> <p>Tonnages de déchets résiduels, collecte sélective et biodéchets collectés,</p> <p>Nb d'opérations de composteurs vendus et de composteur partagé installé,</p>	

Porteur de l'action

**Gaillac Graulhet Agglomération**


Orientation

**3. Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour l'habitant**

Axe

3.4. Développer l'économie circulaire

<b>Numéro de l'action</b> <b>22</b>	<b>Optimiser la gestion territoriale des déchets : de la source à la valorisation</b>	
	<b>Diagnostic énergie-climat</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>
	<p>La gestion des déchets a un lien étroit avec les enjeux Energie Climat par rapport à l'énergie consommée pour produire des biens et emballages, les transporter, les collecter et les traiter. La réduction des déchets à la source est donc un enjeu très fort de réduction des consommations énergétiques issues de sources fossiles. Le recyclage ou le réemploi de ces déchets permet de diminuer l'empreinte environnementale sur le cycle de vie d'un produit. De plus, une partie de ces déchets peut être valorisée pour produire de l'énergie moins carbonée. Gaillac Graulhet Agglomération a été engagée et labellisée Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage entre 2015 et 2018 et accompagne et promeut les actions environnementales des commerces et entreprises locales (label éco-défis porté par la CMA 81). Elle doit réaliser son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en cohérence avec le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) adopté le 14-11-2019. La question des déchets concerne un large éventail d'acteurs à différents échelons territoriaux. Sur le territoire de Gaillac-Graulhet Agglomération, de nombreux acteurs locaux sont impliqués sur ces questions de la gestion et de valorisation des déchets. Enfin, les installations de collecte-traitement des déchets impactent fortement l'environnement immédiat de leur site d'implantation. Il est donc nécessaire de connaître précisément l'état des lieux, notamment naturel et paysager, des sites avant d'implanter de nouvelles unités.</p>	<p>Réduire l'empreinte environnementale des déchets produits sur le territoire et valoriser ceux qui peuvent l'être</p>
<b>Description de l'action</b>	<b>22.1 Élaborer un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA),</b> <b>22.2 Renforcer l'information du public sur la réduction des déchets à la source et les consignes de tri,</b> <b>22.3 Poursuivre les actions de sensibilisation au compostage (cantines scolaires, particuliers...),</b> <b>22.4 Développer le broyage des déchets verts pour limiter les apports en déchetterie,</b> <b>22.5 Favoriser le réemploi et la réparation des objets en accompagnant les</b>	

	<b>initiatives citoyennes de création d'ateliers de réparation,</b> <b>22.6 Collecter et valoriser les bio-déchets en lien avec Trifyl pour la production de bio-méthane,</b> <b>22.7 Promouvoir une gestion vertueuse des déchets du bâtiment en lien avec la CMA81 et CCI 81,</b> <b>22.8 Conduire un inventaire des sites naturels, paysagers et patrimoniaux remarquables préalable à tout projet d'aménagement de structures de collecte, de tri ou de valorisation.</b>	
<b>Pilotage de l'action</b>	<b>Pilote interne</b>	<b>Partenaires</b>
	GGA - Service Déchets , coordinatrice Climat	Trifyl, Chambre des Métiers Tarn, Chambre de commerce et d'Industrie, Cgambre d'agriculture Commerces et entreprises locaux.
<b>Budget et Financement (aides, dispositifs...)</b>	<b>Coût</b>	<b>Type de financement visé</b>
	22.1 : €€ (prestation externe) + 30 jours agent 22.2 : mission Trifyl + 10 jours agent, 22.3 : 20 jours agent par an, 22.4 : mission Trifyl + 10 jours agent, 22.5 : 10 jours agent par an, 22.6 : 10 jours agent par an, 22.7 : mission Trifyl, 22.8 : mission CMA et CCI 81 + 2 jours agent par an, 22.9 : intégré aux études d'impact à réaliser.	Appels à projets ADEME-Région Occitanie- CITEO
	<b>Impacts Environnementaux</b>	<b>Mesures ERC envisagées</b>
Les « + » Climat : atténuation et adaptation Déchets Les « - » Besoins et sources d'énergie Biodiversité et zonages environnementaux x Sols, sous-sols et matériaux Patrimoines paysagers Eau et milieux aquatiques	Conduire un inventaire des sites naturels, paysagers et patrimoniaux remarquables	
<b>Calendrier</b>	<b>Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</b>	
2022-2023	2 = Renforcement d'action(s) déjà engagée(s)	
<b>Indicateur(s)</b>	Réalisation du PLPDMA Nb et typologie d'actions de sensibilisation réalisées,	

Tonnages de déchets résiduels, collecte sélective et biodéchets collectés,  
Nb d'opérations de composteurs vendus et de composteur partagé installé,

## Axe 4. Développer la mobilité durable

### ➔ 4.1. Développer les infrastructures et une offre alternative à la mobilité

#### Porteur de l'action

**Gaillac Graulhet Agglomération**



Orientation  
Axe

**4. Développer une mobilité alternative à la voiture individuelle**  
4.1. Développer les modes actifs

Numéro de  
l'action

**23**

**Intégrer la dimension mobilité dans les documents d'urbanisme**

#### Diagnostic énergie-climat

Le plan mobilité approuvé en 2019 prévoit des dispositions pour faciliter la multimodalité et les mobilités alternatives. La prise en compte des enjeux de mobilité active dans l'aménagement urbain constitue une nécessité pour assurer un partage de l'espace public cohérent et équilibré. Les projets de restructuration urbaine et l'aménagement de nouveaux quartiers doivent créer un environnement favorable au développement des mobilités actives.

#### Objectifs stratégiques

Développer un réseau d'itinéraires piétons-cycles continu, confortable et sécurisé

Description de  
l'action

**23.1 Intégrer des emplacements réservés dans le PLUI pour créer des liaisons douces,**  
**23.2 Prévoir des stationnements vélo fonctionnels et sécurisés dans les projets d'aménagement et les constructions neuves,**  
**23.3 Renforcer ou Prévoir l'interconnexion des quartiers avec les pôles principaux de transports en commun (gares SNCF-routières notamment) en favorisant une approche multimodale.**

Pilotage de  
l'action

#### Pilote interne

GGA : Service  
Urbanisme

#### Partenaires

CAUE,  
AUAT,  
Promoteurs-Aménageurs privées,  
Communes

Budget et  
Financement

Coût

Type de  
financemen  
t visé

<b>(aides, dispositifs...)</b>	23.1 : coût et jours agent intégrés SCOT-PLUi, 23.2 : coût supporté par aménageurs-constructeurs, 23.3 : coût et jours agent intégrés PLUi	0
--------------------------------	--	---

<b>Impacts Environnementaux</b>	<b>Mesures ERC envisagées</b>
Les « + » Climat : atténuation et adaptation Qualité de l'air Besoins et sources d'énergie Émissions de GES et séquestration carbone Nuisances Les « - » Sols, sous-sols et matériaux	-

<b>Calendrier</b>	<b>Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</b>
2025-2028	2 = Renforcement d'action(s) déjà engagée(s)

<b>Indicateur(s)</b>	Nb d'emplacements réservés dédiés aux aménagements cyclables dans le PLUi Nb de stationnements vélo installés dans les nouveaux quartiers ou immeubles collectifs Nb de logements construits dans un rayon de 500 m autour d'une gare
----------------------	---

<b>Evaluation environnementale</b>	<b>Impacts</b>	<b>Mesures ERC</b>
		Les « + » Climat : atténuation et adaptation Qualité de l'air Besoins et sources d'énergie Émissions de GES et séquestration carbone Nuisances Les « - » Sols, sous-sols et matériaux

Porteur de l'action

Gaillac Graulhet Agglomération



Orientation

**4. Développer une mobilité alternative à la voiture individuelle**

Axe

4.1. Développer les modes actifs

Numéro de l'action

**24**

Mettre en place un plan vélo territorial

**Diagnostic énergie-climat**

Les itinéraires cyclables ne sont pris en compte que récemment dans l'aménagement des nouveaux quartiers.  
 Sur les secteurs urbanisés plus anciens et dans les centre-bourg et centre-ville, les itinéraires cyclables ne sont que très peu développés voire inexistants.  
 Toutefois, certaines communes aménagent progressivement depuis quelques années certaines sections de voirie.  
 Dans le même temps, un nombre croissant d'habitants demande à pouvoir circuler à vélo plus facilement et sereinement. Le développement des vélos à assistance électrique suscite un réel engouement populaire et permet de réaliser des trajets plus longs et moins fatiguants.  
 Pour autant, en 2019, force est de constater que la part modale du vélo est encore très faible et que le potentiel de report modal sur le vélo d'autant plus important.  
 Sur 2019-2021, Gaillac Graulhet Agglomération est soutenue par l'ADEME dans le cadre du programme AVELO.

**Objectifs stratégiques**

Renforcer l'usage du vélo comme mode de déplacement notamment pour les courts trajets utilitaires

Description de l'action

- 24.1 Élaborer un schéma cyclable communautaire en ciblant les déplacements du quotidien et une nouvelle offre touristique,**
- 24.2 Aménager progressivement des itinéraires cyclables sécurisés, confortables sur des axes et secteurs stratégiques, tout en favorisant le réemploi et/ou le recyclage de matériaux du BTP dans les travaux d'aménagement.**
- 24.3 Développer une offre de stationnements vélo sécurisés sur l'espace public et à proximité des équipements publics,**
- 24.4 Mettre en place un comité des modes actifs chargé de suivre la mise en œuvre du Plan Vélo en collaboration avec les gestionnaires de voirie,**
- 24.5 Développer la "culture vélo" à destination du grand public, des scolaires et des entreprises (ateliers de formation, de réparation, évènements-**

manifestations, informations sur le réseau cyclable, prêts de Vélos à Assistance Électrique...)

<b>Pilotage de l'action</b>	<b>Pilote interne</b>	<b>Partenaires</b>
	GGA : Service énergie-vélo	Gestionnaires de voirie (communes, Dept 81), Office du Tourisme, Associations Usagers

<b>Budget et Financement (aides, dispositifs...)</b>	<b>Coût</b>	<b>Type de financement visé</b>
	24.1 : €€ + 30 jours agent, 24.2 : €€€ + 40 jours agent par an, 24.3 : €€ + 15 jours agent par an, 24.4 : 10 jours agent par an, 24.5 : €€ + 20 jours agent par an	ADEME, DSIL, Région Occitanie, LEADER, Dept 81, Certificats d'Economie d'Energie

<b>Impacts Environnementaux</b>	<b>Mesures ERC envisagées</b>
Les « + » Climat : atténuation et adaptation Qualité de l'air Besoins et sources d'énergie Émissions de GES et séquestration carbone Nuisances Les « - » Sols, sous-sols et matériaux	Favoriser le réemploi et/ou le recyclage de matériaux du BTP

<b>Calendrier</b>	<b>Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</b>
2023-2025	2 = Renforcement d'action(s) déjà engagée(s)

<b>Indicateur(s)</b>	Nb de kms d'itinéraires cyclables aménagés, Nb de stationnements vélo installés sur espaces publics, Nb de sessions de comité des modes actifs organisées, Nb d'ateliers de la mobilité active organisés et nb de participants, Nb de prêt de VAE aux habitants et distance parcourue
----------------------	---

Evaluation environnemental e	Impacts	Mesures ERC
		<p>Les « + »</p> <p>Climat : atténuation et adaptation</p> <p>Qualité de l'air</p> <p>Besoins et sources d'énergie</p> <p>Émissions de GES et séquestration carbone</p> <p>Nuisances</p> <p>Les « - »</p> <p>Sols, sous-sols et matériaux</p>

➔ 4.2. Favoriser les nouvelles pratiques de mobilités partagées

Porteur de l'action

Gaillac Graulhet Agglomération



Orientation  
Axe

**4. Développer une mobilité alternative à la voiture individuelle**  
4.2. Favoriser la mobilité partagée

Numéro de l'action

**25**

Poursuivre le développement du covoiturage du quotidien

Diagnostic énergie-climat

En 2019, 7 aires de covoiturage sont aménagées et identifiées au niveau de l'agglomération (3 le long de l'A68, 1 en centre-ville de Rabastens, 1 sur la RD999 à Montgaillard et 1 sur la RD964 entre Gaillac et Graulhet) et 1 sur la commune de Cahuzac-sur-Vère. Elles répondent à un véritable besoin eu égard à leur fréquentation en hausse régulière. Certaines d'entre elles sont même régulièrement saturées

Objectifs stratégiques

Réduire l'autosolisme et le nombre de voitures sur les routes notamment sur les trajets domicile-travail

Description de l'action

**25.1 Renforcer l'offre de places de stationnement sur les aires de covoiturage existantes saturées, en veillant à leur insertion paysagère,**  
**25.2 Accompagner la création de nouvelles aires (notamment à partir des sites de covoiturage spontané existants) pour mailler le territoire dans une logique d'intermodalité et en privilégiant les sites déjà artificialisés et en veillant à leur insertion paysagère,**  
**25.3 Faciliter la mise en relation des covoitureurs (plateforme communautaire et sociale),**  
**25.4 Intégrer des emplacements réservés dans les PLU pour l'aménagement-extension d'aires de covoiturage,**  
**25.5 Soutenir le développement de la plateforme "Tarn-Combi" (plateforme de mobilité inclusive, destiné initialement à des jeunes autistes et qui s'ouvre à tout public). Partenariat entre l'agglomération et l'association OTEMA TSA en charge du développement.**

Pilotage de l'action

Pilote interne

GGA : Service Mobilité

Partenaires

Région Occitanie,  
Dept 81,

Communes,  
Plateformes covoiturage

**Budget et  
Financement  
(aides,  
dispositifs...)**

**Coût**

25.1 : €€€ + 10 jours agent,  
25.2 : €€€ + 10 jours agent,  
25.3 : € + 10 jours agent par an,  
25.4 : coût et jours agent intégrés PLUi.

**Type de  
financemen  
t visé**

Région  
Occitanie  
Dept 81

**Impacts  
Environnementaux**

Les « + »  
Qualité de l'air  
Besoins et sources  
d'énergie  
Émissions de GES  
et séquestration  
carbone  
Climat :  
atténuation et  
adaptation  
Nuisances  
Continuités  
écologiques  
Les « - »  
Biodiversité et  
zonages  
environnementau  
x  
Sols, sous-sols et  
matériaux

**Mesures ERC envisagées**

Conduire un inventaire des zones naturelles sensibles  
dans les projets d'aménagement

**Calendrier**

2023-2025

**Niveau de difficulté globale de mise en œuvre**

2 = Renforcement d'action(s) déjà engagée(s)

**Indicateur(s)**

Nombre de places disponibles et fréquentation des aires de covoiturage,  
Nombre d'utilisateurs actifs des plateformes de covoiturage,

**Evaluation  
environnemental  
e**

**Impacts**

**Mesures ERC**

Les « + »  
Qualité de l'air  
Besoins et sources d'énergie  
Émissions de GES et séquestration carbone  
Climat : atténuation et adaptation  
Nuisances  
Continuités écologiques

Les « -«  
Biodiversité et zonages environnementaux  
Sols, sous-sols et matériaux

Porteur de l'action

Gaillac Graulhet Agglomération

Orientation  
Axe

**4. Développer une mobilité alternative à la voiture individuelle**  
4.2. Favoriser la mobilité partagée

Numéro de l'action  
26

**Optimiser l'offre de transport en commun et scolaire existante et la consommation de la flotte de véhicules utilisés**

**Diagnostic énergie-climat**

**Objectifs stratégiques**

L'offre de transport en commun s'est significativement développée depuis quelques années (navettes urbaines, cadencement TER, lignes interurbaines régionales, transport à la demande) mais leur fréquentation a encore une marge de progrès importante. 3 réseaux de transport urbain existent sur le territoire (Gaillac, Graulhet et Rabastens-Couffouleux) et sont exploités par la SPL d'un point à l'autre.

Pour ce qui concerne le transport scolaire, Gaillac Graulhet Agglomération a délégué à la FEDERTEEP l'organisation du ramassage scolaire. L'impact carbone du transport scolaire est significatif avec un nombre de services spéciaux scolaires supérieur à 80 chaque année. 2600 élèves transportés (hors réseau régional Lio), 720 000 kms parcourus et 153 000 litres de carburant consommé par an.

La SPL "d'un point à l'autre" et Transports Coulom sont engagés dans la démarche "Objectif CO2"

Renforcer la fréquentation et le report modal vers les transports en commun

Description de l'action

**26.1 Poursuivre la structuration et la hiérarchisation des réseaux existants (interconnexions entre les TC, desserte des Zones d'Activités Économiques, amélioration de la fréquence et la régularité des lignes ferroviaire du réseau TER, optimisation du transport scolaire et du service de Transport à la Demande),**  
**26.2 Améliorer l'attractivité des arrêts, aménager des pôles d'échanges multimodaux et offrir un service d'information multimodal voyageurs,**  
**26.3 Inciter et accompagner les démarches de réduction de consommation de carburant ou de renouvellement de véhicules des transporteurs**

Pilotage de l'action

**Pilote interne**

GGA : Service Mobilité

**Partenaires**

Région Occitanie (LIO et TER),  
SPL d'un point à l'autre,  
FEDERTEEP,  
Transporteurs privés,  
Dept 81.

Budget et Financement

Coût

Type de financement visé

<b>(aides, dispositifs...)</b>	26.1 : coût et jours agent intégré missions Mobilité, 26.2 : €€€ + 20 jours agent par an, 26.3 : 5 jours agent par an.		Région Occitanie Dept 81
	<b>Impacts Environnementaux</b>	<b>Mesures ERC envisagées</b>	
	<p>Les « + »</p> <p>Qualité de l'air</p> <p>Besoins et sources d'énergie</p> <p>Émissions de GES et séquestration carbone</p> <p>Climat : atténuation et adaptation</p> <p>Nuisances</p> <p>Continuités écologiques</p> <p>Les « - »</p> <p>Biodiversité et zonages environnementaux</p> <p>x</p> <p>Sols, sous-sols et matériaux</p>	-	
	<b>Calendrier</b>	<b>Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</b>	
	2023-2025	1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)	
<b>Indicateur(s)</b>	Évolution de la fréquence des lignes TER et des navettes urbaines, Nature des actions engagées par les transporteurs pour diminuer leur impact carbone, Nb de véhicules alternatifs sur la flotte de véhicules utilisés		
<b>Evaluation environnementale</b>	<b>Impacts</b>	<b>Mesures ERC</b>	
		<p>Les « + »</p> <p>Qualité de l'air</p> <p>Besoins et sources d'énergie</p> <p>Émissions de GES et séquestration carbone</p> <p>Climat : atténuation et adaptation</p> <p>Nuisances</p> <p>Continuités écologiques</p> <p>Les « - »</p> <p>Biodiversité et zonages environnementaux</p> <p>Sols, sous-sols et matériaux</p>	

➔ 4.3. Développer la culture de la mobilité durable sur le territoire

Porteur de l'action

**Gaillac Graulhet Agglomération**

Orientation

**4. Développer une mobilité alternative à la voiture individuelle**

<b>Numéro de l'action</b>  <b>27</b>	<b>Poursuivre les efforts d'exemplarité des collectivités locales en matière de déplacements professionnels</b>	
	<b>Diagnostic énergie-climat</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>
<b>Description de l'action</b>	<p>En 2018, dans le cadre du programme TEPCv Gaillac-Graulhet Agglomération a complété sa flotte de véhicules de service avec 8 voitures électriques, installé 5 bornes de recharge, mis à disposition de vélos électriques pour certains agents, et mis en service une benne ordures ménagères fonctionnant au GNV. Quelques communes de l'Agglomération utilisent également des véhicules de service moins polluants. Des formations à l'éco-conduite ont également été dispensées auprès des agents conducteurs de poids-lourds mais aussi des agents intéressés pour la conduite de véhicules légers.</p>	
	<b>27.1 Poursuivre le renouvellement de la flotte de véhicules de l'agglomération et des communes par des modèles moins polluants, 27.2 Engager des actions visant à améliorer la mobilité quotidienne des agents (négociations annuelles - Plan de Mobilité), 27.3 Favoriser la mobilité durable des agents et des élus (éco-conduite, covoiturage...)</b>	
<b>Pilotage de l'action</b>	<b>Pilote interne</b> GGA : Services Ressources et Mobilité	<b>Partenaires</b>  Communes
<b>Budget et Financement (aides, dispositifs...)</b>	<b>Coût</b>  27.1 : €€ + jours agent gestionnaire parc auto, 27.2 : €€ + 20 jours agent, 27.3 : €€ + 10 jours agent par an.	<b>Type de financement visé</b>  Appels à projets, Certificats d'économie d'énergie.
	<b>Impacts Environnementaux</b>  Les « + » Qualité de l'air Besoins et sources d'énergie Émissions de GES et séquestration carbone Climat : atténuation et	<b>Mesures ERC envisagées</b>  -

	adaptation Nuisances	
	<b>Calendrier</b>	<b>Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</b>
	2025-2028	1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)
<b>Indicateur(s)</b>	Nombre d'agents bénéficiaires d'indemnités liées au transport domicile-travail, Nombre de véhicules de service "moins polluants" en circulation, Distance annuelle parcourue par les véhicules de service et volume carburant économisé	
<b>Evaluation environnemental e</b>	<b>Impacts</b>	<b>Mesures ERC</b>
		Les « + » Qualité de l'air Besoins et sources d'énergie Émissions de GES et séquestration carbone Climat : atténuation et adaptation Nuisances

Porteur de l'action  
**Gaillac Graulhet Agglomération**  
**Département 81**

Orientation **4. Développer une mobilité alternative à la voiture individuelle**  
Axe **4.3. réduire la mobilité professionnelle**

<p>Numéro de l'action <b>28</b></p>	<p><b>Encourager la non mobilité professionnelle</b></p>	
	<p><b>Diagnostic énergie-climat</b></p> <p>En 2019, 3 espaces de coworking existent sur le territoire (La Grappe à Gaillac, L'aquarium et Le Pré Vert à Rabastens), En 2018-2019, Gaillac-Graulhet Agglomération a co-financé 4 programmes de montée en débit du réseau cuivre pour un montant de 400 k€ sur des secteurs non éligibles à la fibre, Le réseau fibre est en phase de déploiement à l'échelle du Tarn avec l'aménageur Tarn Fibre (filiale SFR-Altice) pour une couverture totale d'ici fin 2022, dont le territoire de la communauté d'agglomération.</p>	<p><b>Objectifs stratégiques</b></p> <p>Réduire la mobilité contrainte domicile-travail</p>
<p>Description de l'action</p>	<p><b>28.1 Accompagner le développement du coworking</b> <b>28.2 Encourager le télétravail et faciliter sa mise en oeuvre par le déploiement de la fibre</b> <b>28.3 Développer l'éco-exemplarité de l'agglomération à travers le Plan de Mobilité...</b></p>	
<p>Pilotage de l'action</p>	<p><b>Pilote interne</b></p> <p>28.1 : service développement économique</p>	<p><b>Partenaires</b></p> <p>Région Occitanie, Délégué déployement fibre, Associations porteuses de projets tiers lieux Coworkin' Tarn</p>
<p>Budget et Financement (aides, dispositifs...)</p>	<p><b>Coût</b></p> <p>28.1 : € + 10 jours agent par an, 28.2 : coût supporté par DSP et Dept 81 + 40 jours agent par an</p>	<p><b>Type de financement visé</b></p> <p>0</p>
	<p><b>Impacts Environnementaux</b></p>	<p><b>Mesures ERC envisagées</b></p>

Les « + »  
Qualité de l'air  
Besoins et sources  
d'énergie  
Émissions de GES  
et séquestration  
carbone  
Climat :  
atténuation et  
adaptation  
Nuisances

-

**Calendrier**

2025-2028

**Niveau de difficulté globale de mise en œuvre**

1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)

**Indicateur(s)**

Nombre de bureaux identifiés mis à disposition d'entrepreneurs et de télétravailleurs  
Nombre de personnes inscrites dans les espaces de coworking  
Nb de communes équipées en fibre optique

**Evaluation  
environnementale**

**Impacts**

**Mesures ERC**

Les « + »  
Qualité de l'air  
Besoins et sources d'énergie  
Émissions de GES et séquestration carbone  
Climat : atténuation et adaptation  
Nuisances

Porteur de l'action

Gaillac Graulhet Agglomération

Orientation  
Axe

4. Développer une mobilité alternative à la voiture individuelle  
4.3. Réduire la mobilité professionnelle

Numéro de l'action

29

Favoriser la mobilité durable des salariés des entreprises du territoire

Diagnostic énergie-climat

Objectifs stratégiques

Globalement, le territoire communautaire accueille 12 650 entreprises/établissements dont 52 entreprises employant plus de 50 salariés. La Loi d'Orientation des Mobilités du 24-12-2019 prévoit que les entreprises intègrent dans leur démarche de dialogue social des actions visant à améliorer la mobilité quotidienne de leurs personnels. En l'absence d'accord sur les actions à mettre en oeuvre en la matière, les établissements de 50 salariés et plus doivent même mettre en place un Plan de Mobilité (ex Plan de Déplacement d'Etablissement). Sur la Communauté d'Agglomération, 17 Zones d'activités Economiques sont réparties le long des axes routiers structurants du territoire. Elles accueillent 305 entreprises pour environ 3000 emplois. Aussi, les déplacements domicile-travail internes à l'agglomération se font en très grande majorité en voiture individuelle. La marge de progrès pour reporter une partie de ces déplacements vers d'autres modes de transport est donc importante.

Impliquer les entreprises dans la dynamique de réduction des déplacements professionnels

Description de l'action

**29.1 Identifier les établissements "obligés" (+ de 50 travailleurs sur un même site) et les référents internes, 29.2 Sensibiliser les porteurs de la démarche dans la structure notamment dans les entreprises installées sur les Zones d'Activités Communautaires en partenariat avec l'association OTEMA TSA (plateforme de covoiturage "Tarn Combi" soutenue par l'agglomération), 29.3 Soutenir et valoriser les démarches visant à améliorer les mobilités quotidiennes et les réalisations de plans de mobilité des entreprises du territoire (y compris les entreprises non obligées de moins de 50 salariés)**

Pilotage de l'action

Pilote interne

GGA : Services Mobilité et Service Développement économique

Partenaires

entreprises du territoire, CCI, ADEME

Budget et Financement

Coût

Type de financement visé

(aides, dispositifs...)

29.1 : 5 jours agent, 29.2 : 5 jours agent par an, 29.3 : 10 jours agent par an	0
---	---

Impacts Environnementaux	Mesures ERC envisagées
--------------------------	------------------------

Les « + » Qualité de l'air Besoins et sources d'énergie Émissions de GES et séquestration carbone Climat : atténuation et adaptation Nuisances	-
---	---

Calendrier	Niveau de difficulté globale de mise en œuvre
2025-2028	3 = Action(s) nouvelle(s) à engager

Indicateur(s)

Réalisation d'une base de données établissement employeurs, Nombre de réunions d'échanges avec les entreprises.
--

Evaluation environnementale

Impacts	Mesures ERC
	Les « + » Qualité de l'air Besoins et sources d'énergie Émissions de GES et séquestration carbone Climat : atténuation et adaptation Nuisances

➤ 4.4. Favoriser l'utilisation de véhicules moins polluants

**Porteur de l'action**

**Territoire d'Energie 81,  
Trifyl,  
SEVEN Occitanie**

Orientation  
Axe

**4. Développer une mobilité alternative à la voiture individuelle**  
4.4. Favoriser l'utilisation de véhicules moins polluants



Numéro de  
l'action

**30**

**Développer le réseau de points de ravitaillement des véhicules électriques  
ou GNV**

**Diagnostic énergie-climat**

Depuis 2017-2018, le territoire communautaire voit se déployer un maillage de points de recharge de véhicules électriques, soit à l'initiative de certaines communes comme à Gaillac, soit par le Syndicat "Territoire d'Energie Tarn" qui a installé 14 bornes de recharge sur 11 communes de Gaillac-Graulhet Agglomération et continue à déployer des installations. Une station GNV privée sur le site de Trifyl à Labessière-Candeil est également en service. Elle permet le ravitaillement de bennes ordures ménagères et véhicules de service. Une réflexion est lancée en 2019, avec la société SEVEN, concernant l'installation de nouveaux points de distribution GNV sur le département du Tarn.

**Objectifs stratégiques**

Favoriser l'utilisation de véhicules moins polluants par les habitants et les entreprises du territoire

Description de  
l'action

**30.1 Installer de nouvelles bornes de recharge de véhicules électriques,  
30.2 Développer l'offre de stations GNV à destination de clients professionnels  
et ouvertes au public**

Pilotage de  
l'action

**Pilote interne**

GGA : Service Développement économique, service mobilité et service Energie

**Partenaires**

Gaillac Graulhet Agglomération, SDET  
Communes,  
Transporteurs voyageurs- fret

Budget et  
Financement  
(aides,  
dispositifs...)

**Coût**

30.1 : € (partage des coûts entre territoire d'énergie 81 et communes/GGA) + 5 jours agent  
30.2 : coûts et moyens humains supportés par opérateurs

**Type de  
financement  
visé**

Appels à projets  
Région-ADEME  
Contrat de relance  
Programmes Certificats

		d'économie d'énergie.
	<b>Impacts Environnementaux</b>	<b>Mesures ERC envisagées</b>
	Les « + » Qualité de l'air Besoins et sources d'énergie Émissions de GES et séquestration carbone Climat : atténuation et adaptation Nuisances	-
	<b>Calendrier</b>	<b>Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</b>
	2023-2025	2 = Renforcement d'action(s) déjà engagée(s)
<b>Indicateur(s)</b>	Nb et localisation de bornes IRVE installées et fréquentation des points de charge, Nb et localisation des stations GNV installées et fréquentation	
<b>Evaluation environnementale</b>	<b>Impacts</b>	<b>Mesures ERC</b>
		Les « + » Qualité de l'air Besoins et sources d'énergie Émissions de GES et séquestration carbone Climat : atténuation et adaptation Nuisances

## Axe 5. Coordonner et Mobiliser les forces du territoire et les partenaires socio-économiques

### 5.1 : Informer et sensibiliser les habitants



#### Porteur de l'action

Gaillac Graulhet Agglomération

Orientation  
Axe

5. Coordonner et Mobiliser les forces du territoire et les partenaires socio-économiques  
5.1 : Informer et sensibiliser les habitants

Numéro de  
l'action  
33

#### Sensibiliser la population aux enjeux du PCAET

##### Diagnostic énergie-climat

##### Objectifs stratégiques

D'une manière générale, une part croissante de la population souhaite s'engager concrètement en faveur de la transition énergétique et écologique. Que ce soit sous forme d'associations ou de collectifs citoyens, les habitants représentent des acteurs essentiels de cette transition.

Plus concrètement, en 2019, dans le cadre du programme TEPcv, près de 60 ateliers participatifs ont été organisés auprès des enfants dans le cadre des activités périscolaires et centres de loisirs sur différentes thématiques (biodiversité, jardinage au naturel, alimentation saine et locale, économies d'énergie, le rôle du végétal). Au total 700 enfants ont participé à ces ateliers. Dans le même temps, 35 animateurs périscolaires ont été formés sur 1 ou 2 jours pour qu'ils puissent animer eux-mêmes des ateliers sur ces sujets. Le Projet Educatif Communautaire 2019-2023 prévoit la poursuite de ce type d'ateliers auprès des jeunes du territoire.

Plus précisément sur la question du logement, le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) du Tarn prévoit des actions pour réduire les situations de précarité énergétique des ménages les plus modestes, et notamment par des actions de sensibilisation-formation sur ce thème.

Rendre les habitants acteurs de la transition énergétique et écologique locale

#### Description de l'action

**33.1 Mettre en place un programme d'animations régulières auprès des scolaires (élémentaire cycle 3, collège, lycées) en lien avec les équipes enseignantes, les structures périscolaires et centres de loisirs,**  
**33.2 Organiser des ateliers formation-action public adulte de sensibilisation aux enjeux Air-Energie-Climat notamment en partenariat avec les acteurs sociaux du territoire,**  
**33.3 Mettre en place des animations locales grand public en lien avec les manifestations nationales, régionales et départementales et en partenariat avec les associations locales,**  
**33.4 Communiquer des informations pratiques (éco-geste, ENr...) auprès de la population via presse et radios locales, les outils numériques, le réseau des médiathèques voire l'accompagnement à domicile,**  
**33.5 Action du département du Tarn : accompagner les ménages en situation de précarité énergétique (PDALHPD 2020-2025)**

#### Pilotage de l'action

##### Pilote interne

Coordinatrice  
Climat  
Service Habitat

##### Partenaires

Organismes d'animation et d'éducation à l'environnement,  
Espace Info Energie,  
Associations locales,

		Département 81, Région Occitanie.
<b>Budget et Financement (aides, dispositifs...)</b>	<b>Coût</b>	<b>Type de financement visé</b>
	33.1 : €€ (prestation externe) + 20 jours agent par an, 33.2 : € (prestation externe) + 10 jours agent par an, 33.3 : € (acquisition matériel pédagogique + formations) + 10 jours agent par an 33.4 : 10 jours agent par an, 33.5 : action Dept 81 + 2 jours agent par an	Appel à projets Région Occitanie
	<b>Impacts Environnementaux</b>	<b>Mesures ERC envisagées</b>
	Les « + » Besoins et sources d'énergie Émissions de GES et séquestration carbone Climat : atténuation et adaptation Déchets Qualité de l'air Nuisances	-
<b>Calendrier</b>	<b>Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</b>	
2023-2025	2 = Renforcement d'action(s) déjà engagée(s)	
<b>Indicateur(s)</b>	Nb d'évènements ou publications à destination du grand public, en lien avec les enjeux PCAET Nb de ménages accompagnés	
<b>Evaluation environnementale</b>	<b>Impacts</b>	<b>Mesures ERC</b>
		Les « + » Besoins et sources d'énergie Émissions de GES et séquestration carbone Climat : atténuation et adaptation Déchets Qualité de l'air Nuisances

➔ 5.2 : Sensibiliser et engager les acteurs économiques

<b>Porteur de l'action</b> <b>Gaillac Graulhet Agglomération</b>			
<b>Orientation</b> <b>5. Coordonner et Mobiliser les forces du territoire et les partenaires socio-économiques</b>		<b>Axe</b> <b>5.2 :Sensibiliser et engager les acteurs économiques</b>	
<b>Numéro de l'action</b> <b>31</b>	<b>Mettre en place un comité de suivi du PCAET partenarial élargi</b>		
	<b>Diagnostic énergie-climat</b>		<b>Objectifs stratégiques</b>
	<p>Les citoyens, les entreprises, les organismes institutionnels mettent en œuvre à leur échelle des actions qui participent à la transition écologique et énergétique territoriale. Il est donc nécessaire de valoriser et de coordonner l'ensemble de ces actions et créer une instance de partage d'expériences et de dialogue autour des thématiques Air-Energie-Climat</p>		<p>Associer les acteurs locaux dans la gouvernance du PCAET et partager les expériences</p>
<b>Description de l'action</b>	<p><b>31.1 Mobiliser les membres du Conseil de développement et les former sur les enjeux Air-Energie-Climat pour qu'ils deviennent des relais de proximité au sein de la société civile et du monde économique,</b>  <b>31.2 Créer et animer un comité local du climat pour permettre dialogue et concertation avec tous les acteurs (citoyens, agriculteurs, entreprises, associations, élus, lycéens-étudiants...);</b>  <b>31.3 Créer un « club d'entreprises » pour la transition énergétique et climatique</b></p>		
<b>Pilotage de l'action</b>	<b>Pilote interne</b>	<b>Partenaires</b>	
	<p>GGA :            Coordinatrice Climat, service politiques contractuelles,            Service Développement Economique</p>	<p>AREC Occitanie            ADEME            Conseil de Développement GGA            Associations            Entreprises            Chambres consulaires</p>	
<b>Budget et Financement (aides, dispositifs...)</b>	<b>Coût</b>		<b>Type de financement visé</b>
	<p>31.1 : € (prestation externe) + 10 jours agent par an,            31.2 : 10 jours agent par an,            31.3 : € (prestation externe) + 5 jours agent par an</p>		<p>0</p>

Impacts Environnementaux	Mesures ERC envisagées
<p>Les « + » Besoins et sources d'énergie Émissions de GES et séquestration carbone Climat : atténuation et adaptation Déchets Qualité de l'air Nuisances</p>	-
Calendrier	Niveau de difficulté globale de mise en œuvre
2022-2023	3 = Action(s) nouvelle(s) à engager
Indicateur(s)	<p>Nb de membres du CODEV GGA formés Nb de réunions du comité de suivi et composition Création et composition du club d'entreprises et nb de réunions organisées</p>
Evaluation environnementale	Impacts
	<p>Les « + » Besoins et sources d'énergie Émissions de GES et séquestration carbone Climat : atténuation et adaptation Déchets Qualité de l'air Nuisances</p>

Porteur de l'action

**Chambre d'Agriculture 81**

Orientation **5. Coordonner et Mobiliser les forces du territoire et les partenaires socio-économiques**  
Axe **5.2 : Sensibiliser et engager les acteurs économiques**

<p><b>Numéro de l'action</b> <b>32</b></p>	<p><b>Faciliter un dialogue territorial avec le monde agricole</b></p>	
	<p><b>Diagnostic énergie-climat</b></p>	<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>
	<p>La filière agricole locale souhaite s'engager sur des actions concrètes de réduction des émissions de GES, et d'adaptation au changement climatique. Il est donc nécessaire d'accompagner ces évolutions à l'échelle des exploitations mais aussi de valoriser les bonnes pratiques notamment auprès du grand public. La chambre d'agriculture du Tarn accompagne la filière agricole sur l'adaptation de ses pratiques culturelles face au changement climatique et aux enjeux de protection de l'environnement.</p>	
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p><b>32.1. Mettre en œuvre une concertation et une co-construction d'un programme d'actions avec les réseaux d'acteurs professionnels permettant d'engager l'activité agricole du territoire dans une transition énergétique, économique et alimentaire</b></p>	
<p><b>Pilotage de l'action</b></p>	<p><b>Pilote interne</b> Chambre d'Agriculture Tarn : Service Territoire GGA : Service Développement Economique / Coordinatrice Climat</p>	<p><b>Partenaires</b> Gaillac Graulhet Agglomération Réseaux professionnels Région Occitanie</p>
<p><b>Budget et Financement (aides, dispositifs...)</b></p>	<p><b>Coût</b> 32.1 : € (cofinancement prestation externe avec Chambre d'Agriculture) + 5 jours agent par an</p>	<p><b>Type de financement visé</b> Pacte pour une alimentation durable Région Occitanie</p>
	<p><b>Impacts Environnementaux</b> Les « + » Besoins et sources d'énergie Émissions de GES et séquestration carbone Climat : atténuation et adaptation Déchets Qualité de l'air Nuisances</p>	<p><b>Mesures ERC envisagées</b></p>

	<b>Calendrier</b>	<b>Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</b>
	2022-2023	2 = Renforcement d'action(s) déjà engagée(s)
<b>Indicateur(s)</b>	Nb de réunions d'échanges sur la thématique agricole Nature et nombre de publications grand public éditées	
<b>Evaluation environnementale</b>	<b>Impacts</b>	<b>Mesures ERC</b>
		Les « + » Besoins et sources d'énergie Émissions de GES et séquestration carbone Climat : atténuation et adaptation Déchets Qualité de l'air Nuisances

5.3: Animer et suivre le PCAET

Porteur de l'action

Gaillac Graulhet Agglomération

Orientation

5. Coordonner et Mobiliser les forces du territoire et les partenaires socio-économiques

Axe

5.3: Animer et suivre le PCAET

Numéro de l'action

34

Instaurer une gestion projet interne transversale pour la mise en œuvre du PCAET

Diagnostic énergie-climat

Objectifs stratégiques

La mise en œuvre du PCAET est transversale. Dans son rôle de coordinateur de la transition énergétique et écologique, la communauté d'Agglomération doit faire en sorte que chacune de ses missions soit exercée en prenant en compte son impact sur la question climatique et écologique.

Favoriser la prise en compte des enjeux Air-Energie-Climat dans l'exercice des compétences de l'Agglomération

Description de l'action

**34.1 Mettre en avant la transversalité du PCAET et sensibiliser les agents et élus des services de l'Agglo sur leur implication dans la mise en œuvre des orientations du programme d'actions,**  
**34.2 Réaliser le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre de Gaillac-Graulhet Agglomération et l'utiliser comme un outil de sensibilisation interne autour des enjeux Air-Energie-Climat,**  
**34.3 Maintenir le binôme Élu-technicien référents du PCAET au sein de l'Agglomération,**  
**34.4 Renforcer l'exemplarité de Gaillac-Graulhet Agglomération dans le cadre de la commande publique.**

Pilotage de l'action

Pilote interne

GGA :  
Coordinatrice Climat -  
Commande publique

Partenaires

Services de l'Agglomération  
AREC Occitanie

Budget et Financement (aides, dispositifs...)

Coût

34.1 : € (prestation externe) + 10 jours agent par an,  
 34.2 : €€ (prestation externe) + 20 jours agent,  
 34.3 : NR

Type de financement visé

0

	34.4 : 5 jours agent par an (formations, veille réglementaire-juridique)	
	<b>Impacts Environnementaux</b>	<b>Mesures ERC envisagées</b>
	Les « + » Besoins et sources d'énergie Émissions de GES et séquestration carbone Climat : atténuation et adaptation Déchets Qualité de l'air Nuisances	-
	<b>Calendrier</b>	<b>Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</b>
	2023-2025	2 = Renforcement d'action(s) déjà engagée(s)
<b>Indicateur(s)</b>	Nb de réunions où un point PCAET est inscrit à l'ordre du jour, Nb de sessions de sensibilisation interne	
<b>Evaluation environnementale</b>	<b>Impacts</b>	<b>Mesures ERC</b>
		Les « + » Besoins et sources d'énergie Émissions de GES et séquestration carbone Climat : atténuation et adaptation Déchets Qualité de l'air Nuisances

**Porteur de l'action**

**Gaillac Graulhet Agglomération**

Orientation

**5. Coordonner et Mobiliser les forces du territoire et les partenaires socio-économiques**

Axe

5.3: Animer et suivre le PCAET

Numéro de l'action

**35**

**Mettre en place le suivi évaluation du PCAET**

**Diagnostic énergie-climat**

**Objectifs stratégiques**

Le PCAET doit faire l'objet d'une évaluation 3 ans après sa validation. Il est donc nécessaire de mettre en place des outils de suivi pour mesurer le niveau de réalisation des actions et leurs impacts. Toutefois, il est nécessaire de prévoir des outils simples à utiliser, avec un nombre d'indicateurs limité pour s'assurer de la faisabilité technique du suivi-évaluation.

Les contextes locaux, réglementaires ou législatifs peuvent également évoluer. Le plan d'actions du PCAET est susceptible d'évoluer en fonction de nouvelles opportunités et/ou obligations.

Evaluer l'impact des actions mises en œuvre et si besoin adapter les actions

**Description de l'action**

**35.1 Enrichir l'observatoire local avec les initiatives pour la transition énergétique et le climat,**  
**35.2 Instaurer un partenariat interne et externe pour impliquer les acteurs dans le suivi régulier des tableaux de bord du plan d'actions**  
**35.3 Mettre en place des instances de suivi technique et politique de la mise en œuvre du PCAET avec les partenaires,**  
**35.4 Mesurer les changements de pratiques de la population via des enquêtes-sondages**

**Pilotage de l'action**

**Pilote interne**

GGA :  
Coordinatrice  
Climat

**Partenaires**

Services de l'Agglomération  
ATMO Occitanie,  
Observatoire Régional de l'Energie d'Occitanie,  
Gestionnaires de réseaux et fournisseurs d'énergie,  
Maîtres d'ouvrage d'actions du PCAET

**Budget et Financement (aides, dispositifs...)**

**Coût**

35.1 : € (outil web) + 20 jours agent par an,  
35.2 : 10 jours agent par an,  
35.3 : 10 jours agent par an,  
35.4 : € (prestations externes, stages) + 5 jours agent par an

**Type de financement visé**

0

**Impacts Environnementaux**

**Mesures ERC envisagées**

<p>Les « + » Besoins et sources d'énergie Émissions de GES et séquestration carbone Climat : atténuation et adaptation Déchets Qualité de l'air Nuisances</p>	-		
<b>Calendrier</b>	<b>Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</b>		
2025-2028	3 = Action(s) nouvelle(s) à engager		
<b>Indicateur(s)</b>	Nb de réunions internes au suivi du PCAET		
<b>Evaluation environnementale</b>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td data-bbox="367 745 662 853"><b>Impacts</b></td> <td data-bbox="683 745 1503 853"><b>Mesures ERC</b></td> </tr> </table>	<b>Impacts</b>	<b>Mesures ERC</b>
<b>Impacts</b>	<b>Mesures ERC</b>		

**Porteur de l'action**

**Gaillac Graulhet Agglomération**

Orientation

**5. Coordonner et Mobiliser les forces du territoire et les partenaires socio-économiques**

Axe

5.3: Animer et suivre le PCAET

Numéro de l'action

**36**

**Travailler sur les échanges intra et inter-territoriaux**

**Diagnostic énergie-climat**

**Objectifs stratégiques**

Les communes de Gaillac Graulhet Agglomération s'engagent à leur échelle en faveur de la transition énergétique et écologique. Il est donc important de coordonner et valoriser ces actions. Aussi, l'intégration en réseau permet aux collectivités de partager leurs expériences, de favoriser l'émulation, d'envisager des partenariats. Dans le cadre de la stratégie REPOS 2050, plusieurs instances ont été créées notamment à l'échelle régionale par favoriser les temps d'échange entre collectivités (Territoires d'Occitanie engagés dans la Transition Énergétique - TOTEN, Club des territoires ADEME). Les collectivités voisines peuvent avoir des problématiques communes et des interactions sur certains sujets. Pour mettre en place des dispositifs viables, la coopération interterritoriale est parfois nécessaire, notamment sur des expérimentations.

Favoriser une synergie locale sur la mise en œuvre d'actions partagées entre différentes collectivités et territoires

Description de l'action

**36.1 Mettre en place un comité local de la transition énergétique et écologique pour travailler sur l'appropriation des enjeux du PCAET par les communes et valoriser leurs actions, 36.2 Développer la coopération avec les territoires limitrophes (Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, PETR Albigeois Bastides, CC Tarn Agout...) 36.3 Poursuivre l'implication de Gaillac Graulhet Agglomération dans les réseaux de territoires en transition énergétique.**

Pilotage de l'action

**Pilote interne**

GGA :  
Coordonatrice  
CLIMAT

**Partenaires**

Communes membres,  
EPCI voisins,  
AREC Occitanie,  
ADEME,  
DDT 81

Budget et Financement (aides, dispositifs...)

**Coût**

36.1 : 10 jours agent par an,  
36.2 : 5 jours agent par an,  
36.3 : 5 jours agent par an.

**Type de financement visé**

0

<b>Impacts Environnementaux</b>	<b>Mesures ERC envisagées</b>
Les « + » Besoins et sources d'énergie Émissions de GES et séquestration carbone Climat : atténuation et adaptation Déchets Qualité de l'air Nuisances	-
<b>Calendrier</b>	<b>Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</b>
2025-2028	1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)
<b>Indicateur(s)</b>	Nb de réunions internes Agglomération - Communes organisées et participation Nb de réunions réseaux des territoires avec une participation de la collectivité
<b>Evaluation environnementale</b>	<b>Impacts</b>
	<b>Mesures ERC</b> Les « + » Besoins et sources d'énergie Émissions de GES et séquestration carbone Climat : atténuation et adaptation Déchets Qualité de l'air Nuisances